

AIDES AUX COLLECTIVITÉS N° 3

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport a pour objet l'attribution de 256 subventions, au profit de communes et de groupements de communes, pour un montant de 15 475 945 €, pour :

- 253 dossiers portant sur un montant total de 14 726 275 € sur le programme ' Autres actions de solidarité territoriale ' ,
- 3 dossiers portant sur un montant total de 749 670 € sur le programme ' Contrat de plan départemental ' .

Il concerne également l'examen de points particuliers :

- l'ajustement d'une subvention départementale qui conduit à une diminution de 180 419 € des crédits votés en 2014 sur le programme ' Autres actions de solidarité territoriale ' ;
 - la modification de différents programmes de travaux concernant :
 - * dans le cadre de la dotation cantonale 2012 : la commune de Gars ;
 - * dans le cadre de la dotation cantonale 2013 : les communes de Cabris, Cipières et le SIVOM de Coursegoules ;
 - * dans le cadre de la dotation cantonale 2014 : l'attribution d'une subvention à la commune de Courmes
 - * le SIVOM de la Tinée ;
 - la signature de quatre conventions de partenariat avec l'Agence de l'eau portant sur le programme 2014 A ;
 - l'engagement des subventions départementales et de l'avance des aides de l'Agence de l'eau concernant les opérations retenues au programme de l'Agence de l'eau 2014 A approuvé par l'assemblée départementale du 26 juin 2014 ;
- Le montant des crédits concernés par ce programme est de 524 551 €, soit, 217 751 € de subventions départementales et 306 800 € d'avance d'aides de l'Agence de l'eau ;
- l'attribution de subventions pour la sécurité des fêtes traditionnelles en zone rurale.

TABLEAU FINANCIER

Politique	Programme	N°AP/AE	AP/AE votés (en €)	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement Proposé (en €)
Solidarité territoriale	Contrat de plan départemental	2014-1	30 000 000			2 989 530,00	749 670,00
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale	2014-1	33 500 000			18 569 645,00	14 473 710,00
Solidarité territoriale	Hors programme			939	60 000,00	39 699,00	20 277,00
Solidarité territoriale	Autres actions de solidarité territoriale			936	900 000,00	355 116,00	534 856,00

I. Attribution de subventions départementales

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen un ensemble de 256 dossiers présentés par des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui sollicitent l'octroi d'une subvention départementale pour mener à bien leurs réalisations.

Vous trouverez la liste de ces demandes dans le tableau joint en annexe.

II. Ajustement d'une subvention départementale

Lors de sa séance du 26 juin 2014, la commission permanente a attribué une aide de 408 319 € à la Société du Canal de Provence pour la réalisation de travaux de protection contre les inondations dans la vallée de la Siagne (3^{ème} tranche - 3^{ème} partie du PAPI Siagne 1).

Le montant de cette aide a été calculé à tort sur un coût d'opération de 1 361 062 € HT au lieu de 759 667 € HT. Il convient donc de ramener le montant de la subvention à 227 900 €, soit 30 % de la dépense subventionnable.

Cette modification induit une diminution de 180 419 € des crédits votés en 2014 sur l'autorisation de programme du programme « Autres actions de solidarité territoriale » du budget départemental.

III. Modification de programmes de travaux

1°) Commune de Gars

Dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2012, la commission permanente, lors de sa séance du 14 février 2013, a accordé une subvention de 64 000 € à la communauté de communes des Monts d'Azur, subvention ensuite transférée à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour la création d'une aire de stationnement au lieu-dit «L'Estéron» à Gars. Cette subvention représentait 80 % de la dépense estimée à 80 000 € HT.

Le coût du projet s'élevant finalement à 53 885 € HT, il convient de ramener le montant de la subvention départementale à 43 108 €.

Par ailleurs, la commune de Gars vient de faire savoir que, grâce aux crédits disponibles en raison de la surestimation de la dépense initiale, elle souhaite réaliser des travaux complémentaires sur ce parking de l'Estéron pour un coût estimé à 25 255 € HT et dont elle assurera la maîtrise d'ouvrage.

Il convient donc de valider l'attribution d'une subvention départementale de 17 679 €, représentant 70 % du coût hors taxes des travaux.

2°) Commune de Cabris

Dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2013, la commission permanente, lors de sa séance du 7 novembre 2013, a accordé à la commune de Cabris une subvention de 44 056 € pour son projet de réfection de divers chemins et du parking de l'église, et une campagne de point-à-temps. Cette aide représentait 58,84 % de la dépense estimée à 74 877 € HT.

Du fait de crédits disponibles en raison d'une surestimation de la dépense initiale, le maire vient de faire savoir que ce programme de travaux peut être complété par des travaux à l'école maternelle, d'extension du réseau d'eau pluviale dans le grand pré, de traçage du parking de l'église et d'enfouissement de lignes électriques et télécom au chemin du Pilon d'Escarabin.

Le montant de la subvention départementale restant inchangé, le taux d'intervention du Département s'établit à 61,75 % du coût du projet qui s'élève désormais à 71 350 € HT.

3°) Commune de Cipières

Dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2013, la commission permanente, lors de sa séance du 10 février 2014, a accordé à la commune de Cipières une subvention de 41 942 €, soit 70 % du coût du projet de réfection du mur de soutènement en pierre au chemin de la Caou, estimé à 59 917 € HT.

Du fait de crédits disponibles en raison d'une surestimation de la dépense initiale, le maire vient de faire savoir que ce programme de travaux peut être complété par la réfection du dallage de l'impasse Route Neuve.

Le projet s'élevant désormais à 58 585 € HT, le montant de la subvention départementale est ramené à 41 010 € compte tenu du taux maximum d'intervention de 70 %.

4°) SIVOM de Coursegoules

Dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2013, la commission permanente, lors de ses séances des 7 novembre 2013 et 10 février 2014, a accordé au SIVOM de Coursegoules une subvention de 51 960 € pour son projet de réfection de la rue Basse et des chemins de Vescagne, la Ferrage, la Cerisette, la Feubies est, Villeplaine, la Chapelle et du Pous à Bézaudun-les-Alpes. Cette aide représentait 80 % de la dépense estimée à 64 950 € HT.

Le président du syndicat vient de faire savoir que ce programme peut être complété par des travaux au chemin de la Feubies ouest, du fait de crédits disponibles en raison d'une surestimation de la dépense initiale.

Le projet s'élevant désormais à 70 770 € HT, le montant de la subvention départementale qui reste inchangé, représente 73,42 % du coût hors taxes des travaux.

5°) Commune de Courmes

La commission permanente du 7 novembre 2013 a accordé à la commune de Courmes, pour son projet de réfection des toitures de l'église, dont le coût était estimé à 61 304 € HT, une subvention de 22 070 € représentant 40 % de la dépense subventionnable arrêté à 55 174 € HT, compte tenu d'une aide de la CASA estimée à 6 130 €.

Le maire vient de faire savoir que le projet s'élève désormais à 66 029 €HT du fait d'honoraires d'études supplémentaires.

La CASA ayant finalement attribuée une aide financière ramenée à 5 191 €, il souhaite compléter le financement de cette opération par la dotation cantonale d'aménagement 2014 allouée à sa commune, d'un montant de 22 902 € étant précisé que le détail de l'opération est repris dans le tableau joint en annexe.

6°) SIVOM de la Tinée

La commission permanente du 12 juillet 2012 a accordé au SIVOM de la Tinée une subvention de 32 004 € pour la création d'un espace d'accueil touristique, d'une salle communale et de deux chambres Place du Planet à Ilonse, dont le coût était estimé à 46 420 € HT.

Le maire vient de faire savoir que ce programme peut être complété par des travaux de réfection de la façade de ce bâtiment, du fait de crédits disponibles en raison d'une surestimation de la dépense initiale.

Le projet s'élevant désormais à 43 199 € HT, le montant de la subvention départementale est ramené à 29 506 € soit 77,51 % d'une dépense subventionnable arrêtée à 38 067 €.

IV. Conventions de partenariat avec l'Agence de l'eau

Lors de sa séance du 27 juin 2013, l'assemblée départementale a approuvé le contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau, portant sur la période 2013-2018, afin d'aider les communes à réaliser leurs investissements en matière d'assainissement, d'alimentation en eau potable et de protection des milieux aquatiques.

La convention de mandat afférente à ce contrat, signée le 3 octobre 2013, confiée au Département la gestion des aides de l'Agence de l'eau affectées aux opérations retenues dans le cadre des programmes annuels.

L'exécution de ces programmes est elle-même régie par des conventions financières spécifiques qui doivent être signées par le président du Conseil général.

L'Agence de l'eau a fait parvenir aux services départementaux les conventions n° 2014-1220, 2014-1221, 2014-1222, et 2014-1224 portant sur le programme 2014 A jointes en annexe. Il convient de les approuver afin de permettre le versement du premier

acompte des aides accordées par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau pour le financement des opérations retenues au titre de ce programme.

V. Programme de l'Agence de l'eau 2014 A- engagement de la participation financière départementale et de l'avance de l'aide de l'Agence de l'eau

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agence de l'eau, l'assemblée départementale a approuvé, lors de sa séance du 27 juin 2013, le contrat départemental concernant l'assainissement, l'alimentation en eau potable et la restauration des milieux aquatiques pour la période 2013-2018. Elle a également adopté la convention de mandat sans rémunération qui fixe notamment les conditions techniques, administratives et financières des prestations relatives à l'attribution et au versement par le Département des aides de l'Agence de l'eau aux maîtres d'ouvrage bénéficiaires. Ces avances sont remboursées par l'Agence de l'eau conformément à la convention adoptée.

C'est à ce titre que lors de sa réunion du 26 juin 2014, l'assemblée départementale a donné un avis de principe favorable au programme 2014 A.

Il vous est proposé ici d'engager les crédits correspondants pour les opérations retenues dont les maîtres d'ouvrages, communes, syndicats de communes et Métropole Nice Côte d'Azur ont voté une tarification du m³ d'eau potable et d'assainissement conforme aux normes fixées par la réglementation, étant précisé :

- qu'en ce qui concerne le projet de réfection de la conduite principale d'alimentation en eau potable de Roquestéron, l'Agence de l'eau, ayant décidé de réévaluer sa participation à hauteur de 2 445 €, au lieu de 1 950 €, la subvention départementale, dont le montant initialement prévu était de 1 820 €, a été recalculée et son montant ramené à 1 622 €.

- qu'en ce qui concerne le projet de mise en conformité des équipements de comptage de la source de la Gravière, le SIEVI a informé récemment les services départementaux que cette opération entraine dans le cadre du contrat de délégation de service public signé avec Véolia. Les opérations prises en charge par le délégataire n'étant pas subventionnables au regard de la réglementation départementale, l'engagement des crédits concernant cette opération ne portera que sur l'avance de l'aide de l'Agence de l'eau arrêtée à 69 850 € HT.

VI. Sécurité des fêtes traditionnelles

La réglementation adoptée par l'assemblée départementale le 24 octobre 2002 permet de subventionner à hauteur de 70 % (avec un plafond annuel de 3 000 €) les dépenses engagées pour assurer la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en zone rurale. Ces subventions s'adressent aux communes et aux associations.

Vous trouverez dans le tableau joint en annexe une liste de quatorze dossiers susceptibles de bénéficier de cette aide pour un montant total de 20 277 €.

En conclusion, je vous propose :

1°) d'octroyer les subventions détaillées dans le tableau joint en annexe, au profit des bénéficiaires indiqués ;

2°) d'approuver l'ajustement de la subvention allouée à la Société du Canal de Provence pour la réalisation de travaux de protection contre les inondations dans la vallée de la Siagne (3^{ème} tranche - 3^{ème} partie du PAPI Siagne 1), le coût des travaux ayant été estimé à tort à 1 361 062 € HT au lieu de 759 667 € HT, étant précisé que le montant de l'aide accordée par délibération de la commission permanente du 26 juin 2014 est ramené à 227 900 € au lieu de 408 319 € ;

3°) de valider les modifications suivantes :

- dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2012 :
 - l'ajustement de la subvention de 64 000 € octroyée par délibération de la commission permanente du 14 février 2013 au profit de la communauté de communes des Monts d'Azur et transférée à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, pour la création d'une aire de stationnement au lieu-dit « L'Estéron » à Gars, dont le montant est ramené à 43 108 € compte tenu d'un coût de l'opération qui s'élève à 53 885 € HT au lieu de 80 000 € HT ;
 - l'attribution du reliquat de crédits départementaux ainsi constaté à la commune de Gars pour la réalisation de travaux complémentaires au parking de l'Estéron, cette subvention de 17 679 € représentant 70 % du coût de ces travaux arrêté à 25 255 € HT ;
- dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2013 :
 - pour la commune de Cabris, la modification du programme de travaux estimé désormais à 71 350 € HT compte tenu d'un marché passé à un coût moins important qu'initialement prévu et incluant les travaux complémentaires effectués à l'école maternelle, d'extension du réseau d'eau pluviale dans le grand pré, de traçage du parking de l'église et d'enfouissement de lignes électriques et télécom au chemin du Pilon d'Escarabin, étant précisé que la subvention de 44 056 € allouée par délibération de la commission permanente du 7 novembre 2013 pour le projet de réfection de divers chemins, du parking de l'église et une campagne de point-à-temps, représente désormais 61,75 % de la nouvelle dépense ;
 - pour la commune de Cipières, la modification du programme de travaux pour lequel une aide de 41 942 € a été allouée par délibération de la commission permanente du 10 février 2014 pour la réfection d'un mur de soutènement en pierre au chemin de la Caou, estimé désormais à 58 585 € HT compte tenu d'un marché passé à un coût moins

important qu'initialement prévu et incluant les travaux complémentaires de réfection du dallage de l'impasse Route Neuve, étant précisé que le montant de la subvention départementale est ramené à 41 010 € du fait du plafonnement à 70 % du coût des travaux ;

- pour le SIVOM de Coursegoules, la modification du programme de travaux pour lequel une aide de 51 960 € a été allouée par délibérations de la commission permanente des 7 novembre 2013 et 10 février 2014 pour la réfection de la rue Basse et des chemins de Vescagne, la Ferrage, la Cerisette, la Feubies est, Villeplaine, la Chapelle et du Pous à Bézaudun-les-Alpes, estimé désormais à 70 770 € HT compte tenu d'un marché passé à un coût moins important qu'initialement prévu et incluant les travaux complémentaires au chemin de la Feubies ouest, étant précisé que la subvention de 51 960 € représente désormais 73,42 % de la nouvelle dépense ;
- dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2014 :
 - de valider l'attribution d'une subvention de 22 902 € au profit de la commune de Courmes, dont le détail est repris dans le tableau joint en annexe, pour son projet de réfection des toitures de l'église, en complément de l'aide déjà accordée par délibération de la commission permanente du 7 novembre 2013 ;
- pour le SIVOM de la Tinée, la modification du programme de travaux pour lequel une aide de 32 004 € a été allouée par délibération de la commission permanente du 12 juillet 2012 pour la création d'un espace d'accueil touristique, d'une salle communale et de deux chambres Place du Planet à Ilonse, estimé désormais à 43 199 € HT y compris les travaux complémentaires de réfection de la façade de ce bâtiment, étant précisé que le montant de l'aide départementale est ramené à 29 506 €, soit 77,51 % de la dépense subventionnable arrêtée à 38 067 € ;

4°) concernant les programmes de l'Agence de l'eau 2014 A :

- d'autoriser le président du Conseil général à signer, au nom du Département, les conventions financières n° 2014-1220, 2014-1221, 2014-1222, et 2014-1224 portant sur le programme 2014 A, dont les projets sont joints en annexe, à intervenir avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, permettant le versement du premier acompte des aides accordées par le conseil d'administration de l'Agence de l'eau pour le financement des opérations retenues au titre de ce programme ;
- d'engager l'avance de l'aide de l'Agence de l'eau ainsi que les subventions complémentaires du Département pour les opérations dont le détail figure dans les tableaux joints en annexe, pour un montant de 524 551 €, soit 4 925 € au titre du fonctionnement et 519 626 € au titre de l'investissement, ce qui représente 306 800 € d'avances de l'aide de l'Agence de l'eau - les versements

afférents feront l'objet de remboursement par l'Agence - et 217 751 € de subventions départementales, étant précisé que :

* il convient de ramener à 1 622 € la subvention départementale allouée au bénéficiaire de la commune de Roquestéron pour son projet de réfection de la conduite principale d'alimentation en eau potable, l'Agence de l'eau ayant réévalué sa participation qui s'élève désormais à 2 445 € au lieu de 1 950 € ;

* il y a lieu de prendre acte que le projet de mise en conformité des équipements de comptage de la source de la Gravière porté par le SIEVI entre dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui le rend inéligible au regard de la réglementation départementale en vigueur. De fait, l'engagement des crédits pour cette opération portera uniquement sur l'avance de l'aide de l'Agence de l'eau, d'un montant de 69 850 € ;

5°) d'octroyer un montant total de subventions de 20 277 € réparti entre les bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe, dans le cadre de la sécurité des fêtes traditionnelles organisées en milieu rural ;

6°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités des programmes « Autres actions de solidarité territoriale » et « Contrat de plan départemental » ainsi que sur les disponibilités du chapitre 939 du budget départemental.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
HORS CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL										
Antibes-Biot	COMMUNE DE BIOT	COMMUNE DE BIOT	élargissement partiel du chemin de Saint-Julien, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	196 155	29 830	0	166 325	26,57	44 192	2014_10723
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE FONTAN	COMMUNE DE FONTAN	aménagement paysager du village et réalisation d'une aire de stationnement et de retournement au quartier Tourette, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	49 883	0	0	49 883	64,18	32 016	2014_10443
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE SAORGE	COMMUNE DE SAORGE	transport de bois sur une route à tonnage limité après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n° 2, 30, 31 et 32 (2ème tranche)	11 259	0	0	11 259	Forfait	11 259	2013_12794
Breil-sur-Roya	COMMUNE DE SAORGE	COMMUNE DE SAORGE	réfection de la toiture de la chapelle Saint Roch au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	32 709	0	0	32 709	31,37	10 260	2014_10442
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	élargissement du chemin de l'Escours dans le cadre du plan global d'aménagement de l'Escours (tranches ferme et conditionnelle 1- voirie)	871 867	0	174 373	697 494	10,00	69 749	2011_12002
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	exutoire pluvial de l'Escours dans le Loup	201 183	0	0	201 183	10,00	20 118	2013_08090
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	raccordement de la partie sud du chemin de la Rose de Mai au réseau d'assainissement collectif	23 411	3 228	0	20 183	10,00	2 018	2013_11647
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	renforcement du réseau d'eau potable rue Maréchal Foch	50 177	3 792	0	46 385	10,00	4 638	2010_18550
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	réfection de la chaussée de l'avenue Jean Léonardi au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	75 045	0	0	75 045	46,64	35 000	2014_10542
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	réfection de la toiture de l'église Saint-Jacques	6 270	0	0	6 270	10,00	627	2010-14830
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	pose de trois poteaux incendie aux chemins des Salettes, de Montmeuille et de l'Avençq	15 634	0	0	15 634	10,00	1 563	2008_17646
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	suppression des eaux parasites dans le réseau d'assainissement communal	25 084	0	0	25 084	10,00	2 508	2010_18455

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP	renforcement du réseau d'assainissement dans la cour de l'école Noël Lanza	12 542	0	0	12 542	10,00	1 254	2009_18529
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE	COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE	réfection définitive du revêtement des chemins du Trious haut et des Gardettes (du chemin des Trious au chemin des Fumerates) au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	89 981	0	0	89 981	34,23	30 796	2014_10544
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	travaux de rénovation du Parc des Sports	167 375	0	66 950	100 425	10,00	10 043	2012_14016
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	réfection du mur de soutènement Corniche des Roches suite au glissement de terrain survenu lors des intempéries de novembre 2010	187 500	0	0	187 500	40,00	75 000	2012_01551
Cagnes-sur-Mer-Ouest	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET	extension de la promenade des rives du Loup entre le parking des Bugadières et la passerelle du Pas de Bonne Heure	207 817	0	20 782	187 035	10,00	18 703	2013_11653
Cagnes-sur-Mer-Ouest	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	réalisation d'une médiathèque communautaire (Pôle culturel Auguste Escoffier), à Villeneuve-Loubet	3 670 864	0	1 639 250	3 670 864	10,00	367 086	2011_20106
Cagnes-sur-Mer-Ouest	SI D ASSAIN LA COLLE ST PAUL VILLENEUVE ROQUEFORT	SI D ASSAIN LA COLLE ST PAUL VILLENEUVE ROQUEFORT	restructuration du collecteur intercommunal d'eaux usées de l'Escours 3ème phase - 1ère tranche (contrat de baie d'azur - action A1.2)	141 149	0	0	141 149	50,00	70 574	2012_11361
Canton non précisé (Antibes)	SDEG	COMMUNE D ANTIBES	mise en souterrain des réseaux électriques, place des Gendarmes d'Ouvéa à Antibes	29 850	1 040	11 618	28 810	10,00	2 881	2012_12184
Canton non précisé (Cagnes-sur-Mer)	SDEG	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	mise en souterrain de la ligne basse tension de l'avenue des Tuilières (du chemin des Collettes jusqu'au carrefour du Béal) à Cagnes-sur-Mer	46 823	0	0	46 823	10,00	4 682	2011_19497
Canton non précisé (Menton)	CCAS DE MENTON	CCAS DE MENTON	travaux d'extension et de réaménagement de la crèche Nathalie Masse et de la halte-garderie Le Petit Prince	456 347	33 534	240 000	422 813	10,00	42 281	2008_09072
Canton non précisé (Menton)	CENTRE HOSPITALIER LA PALMOSA	CENTRE HOSPITALIER LA PALMOSA	travaux de rénovation de la Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (2ème tranche)	335 492	0	0	335 492	30,00	100 648	2012_03927

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Canton non précisé (Nice)	CCAS DE NICE	CCAS DE NICE	acquisition de mobilier pour le foyer-logement pour personnes âgées Saint-Jean d'Angely	301 684	0	0	301 684	20,00	60 337	2010_22439
Canton non précisé (Nice)	COMMUNE DE NICE	COMMUNE DE NICE	extension du système de vidéo-protection par l'installation de 100 caméras supplémentaires	1 996 820	0	785 349	1 211 471	20,00	242 294	2012_09755
Canton non précisé (Nice)	COMMUNE DE NICE	COMMUNE DE NICE	création d'un relais d'assistants maternels 12 rue Dominique Paëz à Nice dans le cadre des territoires CUCS	165 764	24 060	110 440	140 947	15,00	21 142	2011_12596
Canton non précisé (Nice)	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	piétonisation de la rue de Suisse à Nice au titre du programme de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) des quartiers Vernier -Thiers - Notre Dame	672 000	0	241 548	672 000	13,05	87 690	2013_15695
Contes	COMMUNE DE COARAZE	COMMUNE DE COARAZE	réhabilitation et extension d'un bâtiment en vue d'y créer une micro-crèche, un CLSH et une salle d'animation locale	1 140 993	0	359 782	781 211	50,00	390 606	2009_13833
Contes	COMMUNE DE CONTES	COMMUNE DE CONTES	réfection du revêtement de la chaussée des chemins du Castel, du Moulin, Gioan, de Las Ayas, du parking du cimetière de La Pointe, et campagne de point-à-temps (dotation cantonale d'aménagement 2014)	156 000	0	0	156 000	69,96	109 142	2014_10464
Contes	SI PREVENTION PROTECTION RISQUE INCENDIE PAILLON	COMMUNE DE CONTES	protection contre les inondations du vallon des Touarts à Contes 1ère tranche	207 113	0	62 133	144 980	30,00	43 494	2012_11790
Contes	SILCEN	COMMUNE DE BERRE LES ALPES	travaux de reconstruction du mur de soutènement de la place Bellevue à Berre-les Alpes	43 120	0	18 244	25 872	50,00	12 936	2013_12333
Coursegoules	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES	pose de glissières de sécurité sur le chemin du Pous, et réfection des enrobés des chemins de la Cerisette, de la Ferrage et de Villeplaine, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	68 490	0	0	68 490	70,00	47 934	2014_06748
Coursegoules	COMMUNE DE BOUYON	COMMUNE DE BOUYON	mise en place d'un système de vidéo-protection par installation de 5 caméras	41 510	0	12 453	29 057	40,00	11 623	2012_14799

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Coursegoules	COMMUNE DE CIPIERES	COMMUNE DE CIPIERES	extension du hangar communal	34 151	0	0	34 151	30,00	10 245	2012_14822
Coursegoules	COMMUNE DE CIPIERES	COMMUNE DE CIPIERES	création d'un parking, pose de garde-corps et de main courante, construction d'un abri bus, revêtement du parking du tennis et d'une portion de la Route Neuve (dotation cantonale d'aménagement 2014)	98 435	0	0	98 435	70,00	68 905	2014_06750
Coursegoules	COMMUNE DE GREOLIERES	COMMUNE DE GREOLIERES	aménagement du cimetière	21 740	0	0	21 740	30,00	6 522	2011_09402
Coursegoules	COMMUNE DE GREOLIERES	COMMUNE DE GREOLIERES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014 (2ème tranche)	64 499	0	0	64 499	70,00	45 149	2014_08524
Coursegoules	COMMUNE DE GREOLIERES	COMMUNE DE GREOLIERES	réfection de murs de soutènement quartiers Laval et Font-Rougière, aménagements divers au village et goudronnage à Gréolières les Neiges (dotation cantonale 2014)	98 435	5 500	0	92 935	70,00	65 055	2014_06756
Coursegoules	SDEG	COMMUNE DE COURSEGOULES	mise en souterrain de la ligne Basse Tension du chemin Saint-Antoine à Coursegoules	79 542	0	0	79 542	60,00	47 725	2012_17620
Coursegoules	SIVOM DE COURSEGOULES	COMMUNE DE CIPIERES	première tranche de travaux de restauration de l'église Saint-Mayeul à Cipières (2/5)	210 929	0	82 263	128 666	67,21	86 480	2014_09874
Coursegoules	SIVOM DE COURSEGOULES	COMMUNE DE CONSEGUDES	rénovation d'un logement dans l'ancien bâtiment du presbytère à Conségudes	143 417	0	43 025	100 392	60,00	60 235	2014_06874
Coursegoules	SIVOM DE COURSEGOULES	COMMUNE DE CONSEGUDES	aménagement de rues, réhabilitation d'un bâtiment, mise en sécurité d'équipements communaux, réfection du mur du monument aux morts à Conségudes (dotation cantonale d'aménagement 2014)	59 917	0	0	59 917	80,00	47 934	2014_06751
Coursegoules	SIVOM DE COURSEGOULES	COMMUNE DES FERRES	aménagements extérieurs du local technique, réfection du pourtour d'accès à l'auberge communale, débroussaillments, construction d'un mur de soutènement (dotation cantonale 2014)	59 665	0	0	59 665	80,00	47 732	2014_06757

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Département_cantons	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	acquisition des équipements nécessaires au fonctionnement du Centre de Supervision Urbain (CSU) intercommunal et à sa brigade nocturne	73 771	33 131	0	40 640	10,00	4 064	2014_08124
Grasse-Sud	COMMUNE D AURIBEAU SUR SIAGNE	COMMUNE D AURIBEAU SUR SIAGNE	mise en sécurité du chemin de Tanneron (dotation cantonale d'aménagement 2014)	69 825	0	0	69 825	39,93	27 884	2014_09361
Grasse-Sud	COMMUNE DE PEGOMAS	COMMUNE DE PEGOMAS	rénovation de la toiture de l'église	47 300	0	23 650	23 650	10,00	2 365	2011_11469
Grasse-Sud	COMMUNE DE PEGOMAS	COMMUNE DE PEGOMAS	réfection des enrobés des chemins du Collet de l'Avere, des Noyers, et de l'Avere (du début RN au carrefour villa 325) au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	130 651	0	0	130 651	42,68	55 768	2014_09362
Grasse-Sud	SDEG	COMMUNE D AURIBEAU SUR SIAGNE	éclairage public à réaliser route de Cannes (route départementale 9) à Auribeau-sur-Siagne	5 880	0	0	5 880	40,00	2 352	2013_10586
Guillaumes	COMMUNE D ENTRAUNES	COMMUNE D ENTRAUNES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	32 977	0	0	32 977	70,00	23 084	2014_08874
Guillaumes	COMMUNE DE BEUIL	COMMUNE DE BEUIL	création d'un sentier de l'Histoire	40 000	0	14 000	26 000	30,00	7 800	2011_11625
Guillaumes	COMMUNE DE BEUIL	COMMUNE DE BEUIL	extension du cimetière et création d'un columbarium (1ère tranche)	205 683	67 050	27 727	110 906	30,00	33 272	2011_14636
Guillaumes	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	2 057	77	0	1 980	70,00	1 386	2014_08861
Guillaumes	COMMUNE DE DALUIS	COMMUNE DE DALUIS	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	9 093	0	0	9 093	70,00	6 365	2014_09806
Guillaumes	COMMUNE DE GUILLAUMES	COMMUNE DE GUILLAUMES	réparation des dégâts sur les berges (la Grave, sentier rive droite, rive droite du Tuébi, seuil Pont Durandy, chemin des Cavaliers, Montée des Sapeurs) suite aux intempéries des 4 et 5 novembre 2011	206 851	0	78 743	206 851	41,93	86 738	2012_02283
Guillaumes	COMMUNE DE GUILLAUMES	COMMUNE DE GUILLAUMES	création d'un escalier de secours à l'école primaire Simone de Beauvoir	12 760	0	6 380	6 380	30,00	1 914	2011_11778
Guillaumes	COMMUNE DE PEONE	COMMUNE DE PEONE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	38 910	0	0	38 910	70,00	27 237	2014_10059
Guillaumes	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	travaux de réparations sur les berges et soutènements de chemins au titre des intempéries de novembre 2011 (1ère tranche / 2)	151 854	0	84 598	151 854	24,29	36 885	2013_10971

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Guillaumes	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	79 943	0	0	79 943	70,00	55 960	2014_10255
Guillaumes	COMMUNE DE SAUZE	COMMUNE DE SAUZE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	6 666	0	0	6 666	70,00	4 666	2014_09446
Guillaumes	COMMUNE DE SAUZE	COMMUNE DE SAUZE	réfection du lavoir situé au hameau des Selves	9 350	0	3 740	5 610	40,00	2 244	2014_10483
Guillaumes	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	31 658	0	0	31 658	70,00	22 161	2014_09651
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE BEUIL	réfection de chaussée, reprise de talus, aqueducs et caniveaux, point-à temps sur diverses voies et parkings à Beuil, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	73 620	0	0	73 620	80,00	58 896	2014_09731
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE D ENTRAUNES	réfection de la chaussée des routes Mandine, Stamura, de Vallon Pestonnière, et confortement de talus au chemin Carcariei (2 ^e tranche) à Entraunes au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	28 556	0	0	28 556	80,00	22 845	2014_09734
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE CHATEAUNEUF D ENTRAUNES	aménagement du parking à l'entrée du village de Châteauneuf - d'Entraunes au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	3 625	0	0	3 625	80,00	2 900	2014_09732
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE DALUIS	aménagement des abords de la COMMUNE, en limites place / terrasse, de l'accès à la COMMUNE et de la place d'accès au logement communal, à Daluis, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	32 237	0	0	32 237	80,00	25 789	2014_09733
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE GUILLAUMES	réfection de la chaussée des routes les Enseignes et Bossuges, de la promenade Payani, et au hameau de St Brès à Guillaumes, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	52 482	0	0	52 482	80,00	41 986	2014_09735

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE PEONE	réfection de la chaussée de diverses voies, construction d'un muret place du Lavoir, et d'un mur de soutènement route Le Villard, à Péone, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	101 004	0	0	101 004	80,00	80 804	2014_09736
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	aménagements, point-à-temps et goudronnage dans diverses voies à Saint-Martin-d'Entraunes au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	52 769	0	0	52 769	80,00	42 209	2014_09737
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE SAINT MARTIN D ENTRAUNES	sécurisation de la rue principale (mur de soutènement et garde-corps) à Saint Martin d'Entraunes, au titre du solde de la dotation cantonale d'aménagement 2013	9 180	0	0	9 180	80,00	7 344	2014_08855
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE SAUZE	récupération des eaux pluviales, reprise de chaussée et de soutènement, pavage, sur les places des Moulins et de l'Eglise et au lavoir communal, à Sauze (dotation cantonale d'aménagement 2014)	12 158	0	0	12 158	80,00	9 726	2014_09738
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	aménagements aire de la Passerelle, réfection de chaussée sur diverses voies, construction d'un mur de soutènement chemin Clos du Var à Villeneuve d'Entraunes (dotation cantonale d'aménagement 2014)	33 966	0	0	33 966	80,00	27 172	2014_09739
Guillaumes	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	travaux de rénovation de l'école communale d'Entraunes	295 421	0	50 069	245 352	60,00	147 211	2012_11831
Guillaumes	SDEG	COMMUNE DE VILLENEUVE D ENTRAUNES	mise en souterrain des réseaux électriques à réaliser sur la commune de Villeneuve d'Entraunes	18 645	2 944	0	15 701	60,00	9 421	2013_15755
Guillaumes	SI DE VALBERG	SI DE VALBERG	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	307 655	0	0	307 655	70,00	215 359	2014_10602
Lantosque	COMMUNE DE LANTOSQUE	COMMUNE DE LANTOSQUE	réfection du parvis de l'église Saint Pons	75 450	0	0	75 450	30,00	22 635	2013_15098
Lantosque	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	schéma directeur d'assainissement de Lantosque	120 487	0	60 243	120 487	10,00	12 049	2013_14545

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE D OPIO	COMMUNE D OPIO	enrobés et sécurisation de divers chemins, aménagement de l'arrêt de bus de l'école maternelle, prolongement du chemin Poudeirac (la Font Dônes) au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	255 029	0	0	243 529	18,03	43 903	2014_09370
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	installation de 3 poteaux incendie (ateliers municipaux, centre associatif et sportif, garage automobile et urbain)	13 949	0	3 487	10 462	10,00	1 046	2013_15742
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	extension du réseau d'alimentation en eau potable pour l'installation de 3 poteaux incendie (ateliers municipaux, centre associatif et sportif, garage automobile et urbain)	165 050	17 550	41 263	106 237	10,00	10 624	2013_15740
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	réalisation de divers travaux sur les bâtiments communaux	56 500	0	11 723	44 777	10,00	4 478	2011_15218
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	COMMUNE DE BAR SUR LOUP	mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales et de caniveaux chemin de l'Escure ,reprofilage et renouvellement du revêtement (dotation cantonale 2014)	184 737	0	0	184 737	23,77	43 903	2014_09368
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE CAUSSOLS	COMMUNE DE CAUSSOLS	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	28 086	0	0	28 086	70,00	19 660	2014_09220
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	acquisition de la propriété CHESTA, cadastrée AM n°126, en vue de la création d'une annexe de la COMMUNE	175 000	0	0	175 000	10,00	17 500	2011_10434
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	COMMUNE DE CHATEAUNEUF	élargissement des chemins Riou et Saint Jeume (du n° 760 au n° 920), réfection de chaussée chemin Saint Jeume (du bassin jusqu'au n° 1045) au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	110 177	0	0	110 177	46,46	51 191	2014_09365
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE COURMES	COMMUNE DE COURMES	réfection des toitures de l'église au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	66 029	0	5 191	60 838	37,64	22 902	2014_12924
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE GOURDON	COMMUNE DE GOURDON	création d'un bloc sanitaire public dans le grand pré	83 612	0	33 444	50 168	30,00	15 050	2012_10716
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE GOURDON	COMMUNE DE GOURDON	création de réseaux d'eau et d'assainissement chemin du Paradis	93 285	4 580	0	88 705	30,00	26 611	2014_08981

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE GOURDON	COMMUNE DE GOURDON	création d'un bloc sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) au quartier de la Ferrage, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	35 000	0	0	35 000	70,00	24 500	2014_09367
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS	création d'un skate park	62 625	0	12 525	50 100	10,00	5 010	2012_12690
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement (5ème tranche)	209 000	0	108 250	100 750	10,00	10 075	2012_11311
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE VALBONNE	COMMUNE DE VALBONNE	création d'un réseau d'eaux pluviales ,réhabilitation du réseau d'eau potable et extension du réseau d'assainissement quartier des Bourrelles	273 459	7 305	40 894	225 260	10,00	22 526	2008_11173
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DE VALBONNE	COMMUNE DE VALBONNE	renouvellement du revêtement de la rue de la Vigne Haute, réfection du trottoir et des escaliers traversants (dotation cantonale 2014)	99 660	0	0	99 660	61,89	61 678	2014_09373
Le Bar-sur-Loup	COMMUNE DU ROURET	COMMUNE DU ROURET	acquisition d'un podium démontable	10 830	0	0	10 830	10,00	1 083	2011_11187
Le Bar-sur-Loup	EHPAD RESIDENCE LES ORANGERS	EHPAD RESIDENCE LES ORANGERS	remplacement du système de sécurité incendie	81 176	0	0	81 176	30,00	24 353	2014_04315
Le Bar-sur-Loup	SDEG	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	mise en souterrain de la ligne basse tension et de l'éclairage public, route de l'ancienne gare à Tourrettes-sur-Loup	194 017	0	0	194 017	30,00	58 205	2013_10547
Le Bar-sur-Loup	SDEG	COMMUNE DE TOURRETTES SUR LOUP	éclairage public à réaliser routes de Vence et de Provence à Tourrettes-sur-Loup	12 542	0	0	12 542	30,00	3 763	2013_15813
Le Bar-sur-Loup	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS SIEVI	SI DE L ESTERON ET DU VAR INFERIEURS SIEVI	restructuration et renforcement du réseau d'eau potable route de la Colle / RD 6 à Tourrettes sur Loup	205 747	11 190	0	194 557	25,00	48 639	2012_03651
Le Bar-sur-Loup	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	COMMUNE D OPIO	assainissement du quartier de la Font des Dônes à Opio 2ème tranche	177 869	0	0	177 869	20,00	35 574	2013_15786

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Le Bar-sur-Loup	SIVOM DU CANTON DE BAR SUR LOUP	COMMUNE D OPIO	travaux d'extension du cimetière communal d'Opio	194 990	37 400	0	157 590	20,00	31 518	2013_15026
Le Cannet	CTE D AGGLO DES PAYS DE LERINS	CTE D AGGLO DES PAYS DE LERINS	travaux de gestion des déchets comprenant des actions de compostage individuel et l' extension de la déchetterie au Cannet	151 402	30 740	0	120 662	10,00	12 066	2011_15574
L'Escarène	COMMUNE DE BLAUSASC	COMMUNE DE BLAUSASC	acquisition des parcelles Giausseran (section C n° 77), Arleri (section C n° 405), et Les Ribes (section C n° 420) en vue de l'installation d'un apiculteur	47 000	0	18 800	47 000	40,00	18 800	2014_05719
L'Escarène	COMMUNE DE L ESCARENE	COMMUNE DE L ESCARENE	deuxième tranche de restauration de l'église Saint Pierre Es Liens et des chapelles attenantes (chapelle des Pénitents Noirs)	300 000	0	135 000	165 000	50,00	82 500	2010_15208
L'Escarène	COMMUNE DE L ESCARENE	COMMUNE DE L ESCARENE	acquisition du local LACAN en vue de la création d'un musée de la route du sel et des traditions	75 000	0	45 000	30 000	30,00	9 000	2010_26732
L'Escarène	COMMUNE DE L ESCARENE	COMMUNE DE L ESCARENE	aménagement d'un garage sis 14, rue du Château en maison des services publics	76 000	0	45 600	30 400	30,00	9 120	2010_25489
L'Escarène	COMMUNE DE LUCERAM	COMMUNE DE LUCERAM	goudronnage de diverses voies, création de ralentisseurs, rejointement des rues pavées, réfection de garde-corps, à Peïra Cava et au village, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	185 000	0	0	185 000	70,04	129 569	2014_10475
L'Escarène	COMMUNE DE LUCERAM	COMMUNE DE LUCERAM	travaux en forêt communale pour l'année 2011	5 042	0	0	5 042	40,00	2 017	2011_10845
L'Escarène	COMMUNE DE PEILLE	COMMUNE DE PEILLE	réfection de diverses voies communales, confortement de talus et élargissement de chaussée du chemin Bonella, endommagé par les intempéries de janvier 2014 (dotation cantonale d'aménagement 2014)	340 200	0	0	340 200	45,37	154 340	2014_10478
L'Escarène	COMMUNE DE TOUET DE L ESCARENE	COMMUNE DE TOUET DE L ESCARENE	première tranche de la création d'un parking de trente places et de son accès, au quartier Le Bausset, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	29 000	0	0	29 000	49,82	14 449	2014_10480
L'Escarène	SDEG	COMMUNE DE BLAUSASC	éclairage public à réaliser au parking du centre administratif de La Pointe à Blausasc	5 517	0	0	5 517	30,00	1 655	2011_17982

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
L'Escarène	SDEG	COMMUNE DE PEILLE	rénovation de l'éclairage décoratif sur l'ensemble de la commune de Peille	45 987	0	0	45 987	50,00	22 994	2010_03091
L'Escarène	SDEG	COMMUNE DE PEILLON	éclairage public à réaliser au village de Peillon	136 288	0	0	136 288	50,00	68 144	2011_19295
Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	aménagement du fort Casal (salle polyvalente et aménagements extérieurs)	3 011 773	0	377 100	2 634 673	30,00	790 402	2012_15407
Levens	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	COMMUNE DE TOURRETTE LEVENS	acquisition de la propriété La Plaine Fleurie, cadastrée section B n° 1326 et 1327 en vue de la réalisation de logements sociaux	630 000	0	0	630 000	10,00	63 000	2012_01711
Levens	COMMUNE D ASPREMONT	COMMUNE D ASPREMONT	travaux d'aménagement d'une agence postale communale	47 350	0	0	47 350	10,00	4 735	2011_20615
Levens	COMMUNE DE COLOMARS	COMMUNE DE COLOMARS	réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la constitution d'un point de vente en circuit courts de produits agricoles locaux	152 729	0	0	152 729	10,00	15 273	2013_16040
Levens	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR VAR	travaux de couverture de la place de l'Eglise	23 668	0	7 100	16 568	30,00	4 970	2011_10608
Levens	COMMUNE DE LEVENS	COMMUNE DE LEVENS	réhabilitation d'une maison de village sise 2 avenue du Docteur Faraut, en vue de la réalisation de 5 logements sociaux	455 358	0	343 990	100 000	Forfait	100 000	2012_12876
Levens	SILCEN	COMMUNE DE CASTAGNIERS	sécurisation d'une zone d'éboulements rocheux sur la commune de Castagniers (4ème tranche)	162 100	0	48 630	113 470	40,00	45 388	2012_15899
Levens	SILCEN	COMMUNE DE CASTAGNIERS	construction d'une salle des fêtes et aménagement des abords à Castagniers	1 710 690	24 160	0	1 686 530	50,00	843 265	2013_10873
Levens	SILCEN	COMMUNE DE CASTAGNIERS	construction d'une salle des fêtes et aménagement des abords à Castagniers	1 710 690	24 160	0	1 686 530	50,00	843 265	2013_10873
Levens	SILCEN	COMMUNE DE DURANUS	construction d'une salle polyvalente et d'un local technique à Duranus	214 629	0	21 462	193 167	77,78	150 241	2011_14646
Levens	SIVOM DU VAL DE BANQUIERE	COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VAR	mise en sécurité du vallon des Vallières à Saint-Martin du Var (Papi basse vallée du Var -1- action 4.5)	500 000	0	225 000	500 000	20,00	100 000	2009_14737
Menton-Ouest	COMMUNE DE GORBIO	COMMUNE DE GORBIO	poursuite des travaux de réouverture et mise en sécurité du sentier du Calf	5 631	0	0	5 631	30,00	1 689	2013_11974

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Menton-Ouest	SDEG	COMMUNE DE GORBIO	éclairage public à réaliser place de la République et avenue Aristide Briand à Gorbio	17 054	0	0	17 054	50,00	8 527	2013_10922
Mougins	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	acquisition des parcelles cadastrées AH n° 224, 222p, 213p, 212, 248p, 211p et 249 en vue de la restructuration du parking de l'école	189 430	0	0	189 430	10,00	18 943	2013_11934
Mougins	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	COMMUNE DE MOUANS SARTOUX	mise en conformité du réseau d'assainissement rue du 11 novembre (action A1.10 du contrat de baie des golfes de Lérins)	81 919	15 450	10 365	56 104	15,00	8 416	2012_12583
Mougins	COMMUNE DE MOUGINS	COMMUNE DE MOUGINS	création d'une station d'approvisionnement en gaz naturel pour véhicules (GNV) au centre technique municipal	132 275	0	0	132 275	10,00	13 228	2012_10945
Mougins	SDEG	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	éclairage public à réaliser aux parkings du village de La Roquette-sur-Siagne	61 720	0	0	61 720	20,00	12 344	2013_15133
Mougins	SDEG	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	éclairage public à réaliser, accès au Béal, à la Roquette-sur-Siagne	12 542	0	0	12 542	20,00	2 508	2013_15750
Mougins	SDEG	COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE	éclairage public à réaliser au chemin de Poursel (zone A) sur la commune de La Roquette-sur-Siagne	9 448	0	0	9 448	20,00	1 890	2011_15643
Nice 13e Canton	COMMUNE DE FALICON	COMMUNE DE FALICON	reconstitution et sécurisation des parcelles communales n° AD 131 et 132 suite aux intempéries de décembre 2013	1 211 807	0	0	1 211 807	40,00	484 723	2014_09472
Puget-Théniers	COMMUNE DE LA PENNE	COMMUNE DE LA PENNE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	16 133	0	0	16 133	70,00	11 293	2014_08871
Puget-Théniers	COMMUNE DE PUGET THENIERS	COMMUNE DE PUGET THENIERS	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	26 787	0	0	26 787	70,00	18 751	2014_10297
Puget-Théniers	COMMUNE DE PUGET THENIERS	COMMUNE DE PUGET THENIERS	travaux de voirie sur diverses voies, place et camping et aménagement du chemin piétonnier, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	210 720,00	0	0	210 720,00	70,00	147 504	2014_09694
Puget-Théniers	COMMUNE DE PUGET THENIERS	COMMUNE DE PUGET THENIERS	réfection de la toiture de l'église, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014 (2° part)	5 600	0	0	5 600	70,00	3 920	2014_10489
Puget-Théniers	COMMUNE DE RIGAUD	COMMUNE DE RIGAUD	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	25 234	0	0	25 234	70,00	17 664	2014_09440

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Puget-Théniers	COMMUNE DE SAINT ANTONIN	COMMUNE DE SAINT ANTONIN	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	2 837	0	0	2 837	70,00	1 986	2014_09652
Puget-Théniers	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE CUEBRIS	création d'un réseau d'eau pluviales et pavage de la rue Sainte-Brigitte, pavage de la rue du Soleil et mise en place d'un revêtement rue des Oliviers à Cuébris (dotation cantonale 2014)	62 500	0	0	62 500	80,00	50 000	2014_10490
Puget-Théniers	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE LA PENNE	réfection d'un mur de soutènement à La Penne	13 000	0	2 600	10 400	60,00	6 240	2010_20496
Puget-Théniers	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE LA PENNE	goudronnage du chemin de la Petite Suisse, création d'un drain sur le chemin du Champ d'Astier, à La Penne, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	13 650	0	0	13 650	80,00	10 920	2014_09693
Puget-Théniers	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE PUGET ROSTANG	pose d'un poteau incendie, réfection des chaussées et réseau d'eau potable au chemin de Bertrick, et enrobé du chemin sous le cimetière à Puget-Rostang (dotation cantonale d'aménagement 2014)	139 650	0	0	139 650	80,00	111 720	2014_01738
Puget-Théniers	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE RIGAUD	deuxième tranche de l'extension du réseau d'eau potable au Plateau de Dina, à Rigaud, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	99 600	3 270	0	96 330	80,00	77 064	2014_09695
Puget-Théniers	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE SAINT ANTONIN	travaux de voirie sur la rue de l'Ubac et réfection du jardin d'enfants à Saint-Antonin, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	22 460	0	0	22 460	80,00	17 968	2014_09696
Puget-Théniers	SDEG	COMMUNE D ASCROS	éclairage public à réaliser au chemin communal à Rourevel et rue du Presbytère, au village d'Ascros	6 408	0	0	6 408	60,00	3 845	2012_17378
Roquebillière	COMMUNE DE BELVEDERE	COMMUNE DE BELVEDERE	mise en place d'un poteau incendie au quartier du Brec	4 000	0	0	4 000	30,00	1 200	2011_14523
Roquebillière	COMMUNE DE BELVEDERE	COMMUNE DE BELVEDERE	protection du hameau Clodeleva contre les chutes de rochers (travaux de 1ère urgence)	98 755	0	59 253	39 502	30,00	11 851	2013_05510
Roquebillière	COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	COMMUNE DE LA BOLLENE VESUBIE	travaux sylvicoles en forêt communale pour l'année 2014	19 800	800	7 600	11 400	40,00	4 560	2014_09530

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Roquebillière	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	réfection des réseaux d'eau et d'assainissement quartier de la Descente des Ecoles à Belvédère	29 400	0	0	29 400	10,00	2 940	2010_20573
Roquestéron	COMMUNE DE PIERREFEU	COMMUNE DE PIERREFEU	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	2 915	0	0	2 915	70,00	2 041	2014_08533
Roquestéron	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	travaux de voirie route du Mont Lion et chemin de l'Ischart, mise en sécurité du boudrome, de l'impasse Garente, du terrain omnisports et de la salle polyvalente (dotation cantonale 2014)	59 479	0	0	59 479	70,00	41 635	2014_10493
Roquestéron	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	schéma directeur d'alimentation en eau potable et installation de 3 compteurs de sectorisation	29 400	0	14 700	14 700	40,00	5 880	2013_10533
Roquestéron	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	réfection et protection provisoire de la conduite principale d'alimentation en eau potable du village	4 228	0	0	4 228	40,00	1 691	2013_15816
Roquestéron	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	1 921	0	0	1 921	70,00	1 345	2014_06903
Roquestéron	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	réfection de deux appartements communaux et d'un bâtiment communal, et réparation de la toiture d'un bâtiment communal, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014 (2ème part)	52 605	0	0	52 605	70,00	36 824	2014_11846
Roquestéron	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	réfection de voirie rue du Pont de France et placette du cimetière, mise en sécurité de l'accès à la voie communale lieudit Champon (2°tr) au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014 (solde)	22 048	0	3 228	18 820	38,55	7 256	2014_11848
Roquestéron	COMMUNE DE ROQUESTERON	COMMUNE DE ROQUESTERON	mise en sécurité du bassin d'AEP et travaux d'urgence sur les canalisations d'AEP du village, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014 (1ère part)	15 600	0	0	15 600	70,00	10 920	2014_06512
Roquestéron	COMMUNE DE SIGALE	COMMUNE DE SIGALE	études préalables à la restauration de la chapelle Notre -Dame d'Entrevignes et des peintures murales	100 132	0	42 515	57 617	50,00	28 809	2014_10047

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Roquestéron	COMMUNE DE SIGALE	COMMUNE DE SIGALE	mise en sécurité de voies et place, aménagements divers, achat d'un terrain, étude de sécurisation, levées topographiques, réfection de soutènements (dotation cantonale d'aménagement 2014)	71 429	0	0	71 429	70,00	50 000	2014_10494
Roquestéron	COMMUNE DE TOUDON	COMMUNE DE TOUDON	relevés topographiques et analyse de l'eau de la source Chante Milan	5 258	0	0	5 258	40,00	2 103	2012_13592
Roquestéron	COMMUNE DE TOURETTE DU CHATEAU	COMMUNE DE TOURETTE DU CHATEAU	création d'une voie en vue de désenclaver le bas du village et d'un mur de soutènement au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	49 700	0	0	49 700	70,00	34 790	2014_10496
Roquestéron	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE TOURETTE DU CHATEAU	installation de vannes et de compteurs de sectorisation sur l'antenne de réseau d'eau du quartier Saint Grat à Tourette du Château	8 800	0	0	8 800	60,00	5 280	2013_10581
Roquestéron	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	création d'un exutoire pluvial rue de la Fontaine à Sigale	157 945	0	0	157 945	60,00	94 767	2014_07370
Roquestéron	SDEG	COMMUNE DE REVEST LES ROCHES	éclairage public à réaliser aux quartier La Fuont, CD 27 et le Jeu de Boules à Revest les Roches	45 034	0	0	45 034	60,00	27 020	2012_14185
Saint-Auban	COMMUNE D AIGLUN	COMMUNE D AIGLUN	aménagements cyclotouristiques sur l'itinéraire départemental Boucle d'Azur	14 191	0	0	14 191	40,00	5 676	2013_12155
Saint-Auban	COMMUNE D AIGLUN	COMMUNE D AIGLUN	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2012-2013	2 219	0	0	2 219	70,00	1 553	2014_09872
Saint-Auban	COMMUNE D AMIRAT	COMMUNE D AMIRAT	installation d'un poêle à bois dans le gîte communal l'Estelle	417	0	0	417	40,05	167	2011_04312
Saint-Auban	COMMUNE D AMIRAT	COMMUNE D AMIRAT	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	4 814	0	0	4 814	70,00	3 370	2014_09933
Saint-Auban	COMMUNE D ANDON	COMMUNE D ANDON	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	32 854	0	0	32 854	70,00	22 998	2014_09241
Saint-Auban	COMMUNE D ANDON	COMMUNE D ANDON	goudronnage du parking du village, du chemin des Cafards à Canaux, et campagne de point-à-temps, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	65 230	0	0	65 230	70,00	45 661	2014_10388
Saint-Auban	COMMUNE D ANDON	COMMUNE D ANDON	réhabilitation de la chapelle de Canaux, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	23 663	0	0	23 663	70,00	16 564	2014_10389

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Saint-Auban	COMMUNE DE GARS	COMMUNE DE GARS	travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux	20 005	0	10 003	10 002	40,00	4 001	2013_16974
Saint-Auban	COMMUNE DE GARS	COMMUNE DE GARS	création de deux murs de soutènement et réhabilitation du terrain de volley, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	45 408	0	11 749	33 659	73,02	24 577	2014_10399
Saint-Auban	COMMUNE DE GARS	COMMUNE DE GARS	achèvement des travaux de réalisation du parking de l'Estéron, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	33 975	0	0,00	33 975	70,00	23 783	2014_10398
Saint-Auban	COMMUNE DE LE MAS	COMMUNE DE LE MAS	rénovation et aménagement du gîte Garnier	22 997	0	0	22 997	40,00	9 199	2010_23437
Saint-Auban	COMMUNE DE LE MAS	COMMUNE DE LE MAS	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	2 874	0	0	2 874	70,00	2 012	2014_09144
Saint-Auban	COMMUNE DE SAINT AUBAN	COMMUNE DE SAINT AUBAN	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe dans les parcelles n° 2, n° 4, n° 5, n° 6 et n° 17	36 806	0	0	36 806	20,00	7 361	2012_01925
Saint-Auban	COMMUNE DE SAINT AUBAN	COMMUNE DE SAINT AUBAN	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	10 877	0	0	10 877	70,00	7 614	2014_09017
Saint-Auban	COMMUNE DE SAINT-AUBAN	COMMUNE DE SAINT-AUBAN	aménagement de l'espace communal Terre des Lacs au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	20 735	0	0	20 735	70,00	14 515	2014_10574
Saint-Auban	COMMUNE DE SAINT-AUBAN	COMMUNE DE SAINT-AUBAN	aménagement d'un parking au lieudit le Deffend Oriental et travaux sur diverses voies, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	63 928	0	0	63 928	70,00	44 750	2014_10405
Saint-Auban	COMMUNE DE SERANON	COMMUNE DE SERANON	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	12 173	0	0	12 173	70,00	8 521	2014_08056
Saint-Auban	SDEG	COMMUNE D ANDON	éclairage public à réaliser au chemin Vicina n°3, dit des Treilles, routes départementales 2 et 5 à Andon	19 074	0	0	19 074	50,00	9 537	2012_15504
Saint-Auban	SDEG	COMMUNE DE VALDEROURE	éclairage public à réaliser à Valderoure	11 441	0	0	11 441	50,00	5 720	2013_13154
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	programme 2014 d'aménagements sportifs et de loisirs	110 700	0	33 210	77 490	30,00	23 247	2014_09289
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	réhabilitation de la piscine d'Isola 2000	428 340	0	50 000	378 340	45,00	170 253	2013_11212
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	aménagement de locaux communaux, le Malinvern et la Lombarde, en vue de la création de logements destinés aux gendarmes	274 425	0	82 328	192 097	30,00	57 269	2012_10743
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	réhabilitation de la salle polyvalente d'Isola 2000	281 006	0	27 852	250 664	45,00	112 799	2013_07385

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINÉE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINÉE	aménagement paysager du jardin de la chapelle St Erige à Auron	66 665	0	20 000	46 665	30,00	14 000	2014_10069
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINÉE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINÉE	aménagement d'un jardin d'enfants au village	92 480	0	27 744	64 736	30,00	19 421	2014_10460
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINÉE	COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINÉE	construction d'une passerelle piétonne pour rejoindre le sentier de Burente dans le vallon de Roya	14 640	0	4 392	10 248	30,00	3 074	2012_09467
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	aménagement et rénovation de différents espaces et équipements sportifs	148 042	0	66 619	81 423	30,00	24 427	2013_07423
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	mise en place de trois panneaux d'accueil et d'un panneau d'affichage numérique	67 000	0	20 100	46 900	30,00	14 070	2014_08080
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	mise en place d'un plan FISAC à Isola Investissement - phase 1	118 000	0	0	11 800	30,00	35 400	2011_10680
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	mise en place d'un plan FISAC à Saint-Dalmas-Le-Selvage (convention maîtrise d'ouvrage avec Isola) - Investissement - phase 1	15 000	36	0	14 964	40,00	5 986	2013_09888
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	confortement du dispositif paravalanches de Combe Grosse à la station d'Isola 2000	286 000	0	171 600	114 400	30,00	34 320	2013_14532
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe de bois dans la parcelle n° 4	8 200	0	0	8 200	20,00	1 640	2013_15006
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe de bois dans les parcelles n° 6a et 6b	8 280	0	0	8 280	20,00	1 656	2014_07448
Saint-Etienne-de-Tinée	COMMUNE D ISOLA	COMMUNE D ISOLA	mobilisation de bois par câble après l'exploitation d'une coupe dans la parcelle n° 6a	5 500	0	0	5 500	Forfait	5 500	2014_07445
Saint-Etienne-de-Tinée	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	création des sentiers d'interprétation de la cascade de Louch à Isola	176 742	0	52 717	124 025	30,00	37 208	2011_08714
Saint-Martin-Vésubie	COMMUNE DE VENANSON	COMMUNE DE VENANSON	réhabilitation de la grange du Lavoir en vue de la création d'un gîte d'étape, d'un atelier d'artisanat d'art et de locaux communaux	548 232	0	96 072	452 160	70,00	316 512	2011_19728

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Saint-Martin-Vésubie	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	mise de bois en bord de route après l'exploitation d'une coupe dans les parcelles n° 31 & 33	22 400	0	0	22 400	20,00	4 480	2014_09821
Saint-Martin-Vésubie	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	COMMUNE DE SAINT MARTIN VESUBIE	mobilisation de bois par câble après l'exploitation d'une coupe dans la parcelle n° 33	8 000	0	0	8 000	Forfait	8 000	2014_09830
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE CLANS	COMMUNE DE CLANS	travaux d'entretien de la forêt communale pour 2012	30 914	0	0	30 914	40,00	12 366	2012_10759
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE MARIE	COMMUNE DE MARIE	mise de bois en bord de route après l'exploitation des parcelles n° 1 & 2	12 850	0	0	12 850	20,00	2 570	2013_14924
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE VALDEBLORE	COMMUNE DE VALDEBLORE	aménagement de la place des Châtaigniers, à l'entrée du village de La Bolline	24 000	0	15 800	9 200	30,00	2 760	2013_14946
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE D ILONSE	COMMUNE D ILONSE	création d'un espace d'accueil touristique et de chambres communales dans une maison située 22 rue Principale	362 932	0	145 172	217 760	40,00	87 104	2014_09524
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE D ILONSE	COMMUNE D ILONSE	réfection des façades de la mairie et de la salle Raymond Féraud	31 735	0	0	31 735	40,00	12 694	2014_10638
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE CLANS	COMMUNE DE CLANS	construction d'un bâtiment comprenant une salle de sports	32 567	0	0	32 567	30,00	32 567	2010_26155
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE ROUBION	COMMUNE DE ROUBION	première tranche de travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont Carmel à Roubion	249 611	0	49 922	199 689	70,00	139 782	2011_21006
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE ROURE	COMMUNE DE ROURE	travaux de mise en valeur du bastion emblématique et des lavoirs communaux	62 320	0	31 160	31 160	40,00	12 464	2012_15049
Saint-Sauveur-sur-Tinée	COMMUNE DE ROURE	COMMUNE DE ROURE	mise en place d'une filière de traitement des eaux usées domestiques et des eaux blanches de la vacherie communale du Tréous	85 000	0	0	85 000	40,00	34 000	2013_07906
Saint-Sauveur-sur-Tinée	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	élimination des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement de Valdebllore	308 489	0	92 546	215 943	10,00	30 849	2008_20583
Saint-Sauveur-sur-Tinée	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	élimination des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement de Valdebllore -A.E-	308 489	0	0	308 489	30,00	92 546	2010_13939
Saint-Vallier-de-Thiey	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	COMMUNE D ESCRAGNOLLES	réfection de revêtement, point-à-temps et marquages au sol sur diverses voies, réseau pluvial sur le chemin du Château, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	63 350	0	0	63 350	69,54	44 056	2014_09773

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Saint-Vallier-de-Thieu	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	première phase de rénovation du complexe sportif de Suye (réseaux et aménagements extérieurs)	1 110 594	0	0	1 110 594	30,00	333 178	2013_06152
Saint-Vallier-de-Thieu	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	première phase de rénovation du complexe sportif du Suye (terrain de football)	552 656	0	66 265	100 000	Forfait	100 000	2012_09411
Saint-Vallier-de-Thieu	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	seconde phase de rénovation du complexe sportif du Suye (bâtiment et aménagements extérieurs)	2 968 878	0	429 654	2 539 224	30,00	761 767	2011_04373
Saint-Vallier-de-Thieu	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	seconde phase de rénovation du complexe sportif du Suye (création de 5 courts de tennis)	370 193	0	9 538	75 000	Forfait	75 000	2012_09412
Saint-Vallier-de-Thieu	COMMUNE DE PEYMEINADE	COMMUNE DE PEYMEINADE	seconde phase de rénovation du complexe sportif du Suye (rénovation de 3 courts de tennis)	238 383	0	5 723	30 000	Forfait	30 000	2012_09414
Saint-Vallier-de-Thieu	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	aménagement d'un parking paysager et d'un espace public au cœur du village (partie espace public)	42 724	0	16 616	26 108	10,00	2 611	2012_11915
Saint-Vallier-de-Thieu	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	revêtement en enrobé des chemins du Petit Puits, du Plan aux Grottes, de la Combe (avec caniveau), de la Traverse des Fayssoles, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	65 200	0	0	65 200	67,57	44 056	2014_10448
Saint-Vallier-de-Thieu	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	COMMUNE DE SAINT VALLIER DE THIEY	création d'un terrain multisports au complexe sportif Jacques Biget	49 196	0	26 647	14 349	30,00	4 305	2013_02164
Saint-Vallier-de-Thieu	COMMUNE DE SPERACEDES	COMMUNE DE SPERACEDES	mise en conformité de l'éclairage public sur la commune de Spéracédes	41 388	0	0	41 388	10,00	4 139	2013_15138
Saint-Vallier-de-Thieu	CTE D AGGLO DU PAYS DE GRASSE	COMMUNE DE SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	ravalement des façades de l'église de Saint-Cézaire-sur-Siagne	235 177	0	63 167	172 010	30,00	51 603	2010_22678
Sospel	COMMUNE DE MOULINET	COMMUNE DE MOULINET	détection de mitraille après l'exploitation d'une coupe de bois dans la parcelle n° 8u	6 390	0	0	6 390	Forfait	6 390	2012_11077
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	troisième tranche de restauration de l'église paroissiale Saint-Michel (3/4 - nef, transept et chœur)	646 075	0	290 734	355 341	50,00	177 671	2013_15971
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	création de deux parkings, à l'Abbaye (P3- 65 places) et à l'entrée du village, au Moulin Maulandi (P1- 57 places)	244 104	0	117 972	126 132	30,00	37 840	2013_09663

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	détection de mitraille après l'exploitation d'une coupe dans les parcelles n° 34 et n° 35 au col de Braus	7 038	0	0	7 038	Forfait	7 038	2011_12091
Sospel	COMMUNE DE SOSPEL	COMMUNE DE SOSPEL	installation de 15 caméras de vidéo-protection et mise en place de 2 centres de supervision sur le territoire de la commune	152 859	3 415	64 000	85 444	30,00	25 633	2011_12454
Sospel	SDEG	COMMUNE DE CASTILLON	éclairage public à réaliser, ancien Jeu de Boules, à Castillon	7 843	0	0	7 843	60,00	4 706	2013_10595
Tende	COMMUNE DE LA BRIGUE	COMMUNE DE LA BRIGUE	remplacement du dispositif de télégestion sur les réservoirs d'eau potable du village et du hameau de Morignole	9 704	0	0	9 704	30,00	2 911	2013_05550
Tende	COMMUNE DE LA BRIGUE	COMMUNE DE LA BRIGUE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	9 773	0	0	9 773	70,00	6 841	2014_09862
Tende	COMMUNE DE LA BRIGUE	COMMUNE DE LA BRIGUE	réfection de voirie quartier de Morignole, réfection des parkings des pompiers, de l'école et de l'Authion, pose de grilles d'évacuation des eaux pluviales sur diverses voies au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	66 075	0	0	66 075	69,38	45 842	2014_08526
Tende	COMMUNE DE TENDE	COMMUNE DE TENDE	déneigement des voies communales effectué au cours de l'hiver 2013-2014	11 200	0	0	11 200	70,00	7 840	2014_09145
Tende	SIVOM DE LA ROYA	COMMUNE DE TENDE	aménagement du jardin d'enfants de la piscine à Tende	94 850	0	18 970	75 880	50,00	37 940	2010_20903
Tous Cantons	CTE DE COMM DU PAYS DES PAILLONS	CTE DE COMM DU PAYS DES PAILLONS	construction d'une salle de spectacles à Contes	5 040 831	0	900 000	4 140 831	30,00	1 242 249	2011_16134
Tous Cantons	SI DES PAILLONS	SI DES PAILLONS	restauration de la végétation des Paillons - programme de travaux 2013 - (contrat rivière des Paillons - action B 111)	100 000	0	30 000	100 000	10,00	10 000	2013_07960
Tous Cantons	SI STATION D EPURATION DES BOUILLIDES	SI STATION D EPURATION DES BOUILLIDES	raccordement des communes d'Opio, de Roquefort-les-Pins, du Rouret et de Villeneuve-Loubet à la station d'épuration des Bouillides 2ème tranche 2ème partie	1 991 053	180 858	343 972	1 466 223	15,00	219 933	2009_29476
Tous Cantons	SI STATION D EPURATION DES BOUILLIDES	SI STATION D EPURATION DES BOUILLIDES	extension de la capacité de traitement de la station d'épuration des Bouillides 2ème tranche	1 926 139	1 487 899	0	438 240	15,00	65 736	2009_29479

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Tous Cantons	SIAQUEBA	SIAQUEBA	travaux d'entretien et de restauration environnementale de la Brague et de ses affluents (programme 2013)	142 542	12 542	73 890	130 000	10,00	13 000	2013_02469
Tous Cantons	SILCEN	SILCEN	interconnexion de la station de production d'eau potable de la Sagna à Contes avec les feeders nord et sud 2ème phase	1 119 970	0	437 147	682 823	40,00	273 129	2010_10832
Vallauris-Antibes-Ouest	COMMUNE DE VALLAURIS	COMMUNE DE VALLAURIS	installation de deux radars pédagogiques	5 200	0	0	5 200	10,00	520	2012_12595
Villars-sur-Var	COMMUNE DE LA TOUR SUR TINEE	COMMUNE DE LA TOUR SUR TINEE	réhabilitation de la maison Miquelis (1ère phase / 2) en salle polyvalente et maison de pays, au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	207 696	0	25 770	181 926	49,64	90 305	2014_06625
Villars-sur-Var	COMMUNE DE MASSOINS	COMMUNE DE MASSOINS	mise en place d'un système de vidéo-protection dans la commune par installation de cinq caméras au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	10 144	0	0	10 144	30,00	3 043	2014_10342
Villars-sur-Var	COMMUNE DE MASSOINS	COMMUNE DE MASSOINS	acquisition foncière pour la création d'un cimetière au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	39 000	0	0	39 000	70,00	27 300	2014_10343
Villars-sur-Var	COMMUNE DE MASSOINS	COMMUNE DE MASSOINS	rénovation des façades et révision générale de la toiture de l'église au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	98 000	0	27 000	71 000	17,39	12 350	2014_10344
Villars-sur-Var	CTE DE COMMUNES ALPES D AZUR	COMMUNE DE LIEUCHE	construction d'un commerce multiservices de proximité à Lieuche au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2014	565 375	0	159 675	405 700	21,96	89 090	2014_10340
Villefranche-sur-Mer	COMMUNE D EZE	COMMUNE D EZE	rénovation de 3 courts de tennis municipaux	90 795	0	18 159	30 000	Forfait	30 000	2012_06455
Villefranche-sur-Mer	COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER	COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER	restauration des registres des délibérations du conseil municipal de 1891 à 1964	2 011	0	0	2 011	10,00	201	2012_15188
Villefranche-sur-Mer	COMMUNE DE CAP D AIL	COMMUNE DE CAP D AIL	aménagement et mise aux normes d'accessibilité de la base nautique	199 663	6 553	0	193 110	10,00	19 311	2014_06812
Villefranche-sur-Mer	COMMUNE DE LA TURBIE	COMMUNE DE LA TURBIE	réhabilitation des locaux du point d'information touristique et aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite	75 655	0	0	75 655	10,00	7 566	2012_07477

Aides aux collectivités - Liste des opérations

Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Villefranche-sur-Mer	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	programme 2009 de vidéosurveillance et de lutte contre l'insécurité pour les communes de Beaulieu-sur-Mer, Eze, La Turbie, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Villefranche-sur-Mer	497 353	0	0	497 353	20,00	99 471	2009_14004
Villefranche-sur-Mer	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	programme 2012 de vidéosurveillance	195 400	6 200	30 000	159 200	10,00	15 920	2012_11052
Villefranche-sur-Mer	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER	mise en place d'un centre intercommunal de surveillance urbaine à Eze	200 000	106 830	0	93 170	20,00	18 634	2012_13274

CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL										
Canton	Demandeur	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût Projet	Inéligibles	Externes	Mt Subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Nice 13e Canton	METROPOLE NICE COTE D AZUR	METROPOLE NICE COTE D AZUR	travaux de grosses réparations de voiries sur la commune de la Trinité (Terre d'Eze, chemin des Pegons, des Ecoles, Fuon Dou Magistre, Chênes Verts) au titre du CPD 2004/2010	133 534	0	0	133 534	25,00	33 384	2010_19169
Tous Cantons	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	réalisation d'une thermographie et sensibilisation du public sur les déperditions d'énergie	128 406	0	0	128 406	20,00	25 681	2009_21652
Tous Cantons	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	CTE D AGGLO SOPHIA ANTIPOLIS CASA	3ème phase de l'étude globale des TCSP-BHNS sur le territoire communautaire	2 762 421	0	0	2 762 421	25,00	690 605	2011_12601

La présente convention, conforme à la convention type (délibération n° 2012-19 du 25/10/2012, visée par le contrôleur financier le 26/11/2012, est constituée des clauses particulières (3 pages) et des clauses générales relatives aux conventions d'aide financière.

TITULAIRE N° : 03626

SIRET N° 220 600 019 00016

DEP DES ALPES MARITIMES
CONSEIL GENERAL
CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Entre

LE TITULAIRE désigné ci-dessus d'une part,

et

L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Objet de la convention :

PROGRAMME DEPARTEMENTAL ASSAINISSEMENT 2014 A

Détail par opération :

Objet de l'opération	N° Opération	Travaux à justifier (en €)
Programmation Départementale Assainissement 2014 A ACCORDS CADRES RESEAUX	129 2014 009	9 850,00 € HT

N° AAP	Type d'aide	Montant d'aide (en €)
129 2014 009 OSC	Subvention	4 925,00 €

Total de la convention :	4 925,00 €
--------------------------	-------------------

Description des opérations

LISTE DES OPERATIONS RETENUES DANS LE PROGRAMME ANNUEL

N° DEMANDEUR ET DENOMINATION LIBELLE DE L'OPERATION	MONTANT DES TRAVAUX EN €			MONTANT D'AIDE
	REELS	A JUSTIFIER	HT TTC	
06036 L COMMUNE DE CASTILLON Révision Schéma Directeur d'Assainissement	9 850,00	9 850,00	HT	4 925,00
SOUS-TOTAL LPS :	129	9 850,00	9 850,00	4 925,00
NOMBRE D'OPERATIONS DE LA LPS :	1			

TOTAL CONVENTION :		9 850,00	9 850,00	4 925,00
NOMBRE D'OPERATIONS :	1			

Dispositions particulières :

DELAIS

A compter de la date de la décision d'aide de l'Agence :

Le délai d'engagement des opérations inscrites au programme est fixé à 2 ans

Le délai d'exécution des opérations inscrites au programme est fixé à 3 ans.

Ces délais peuvent être réduits, à l'initiative du Département, à charge pour lui d'informer individuellement les maîtres d'ouvrage inscrits au programme.

Ces délais peuvent exceptionnellement être prorogés d'une durée maximum d'un an, par le Département, sur demande écrite et motivée du maître d'ouvrage. Le Département informe l'Agence des prorogations accordées.

La date limite de validité de la convention d'aide financière est fixée au 31 décembre de l'année N + 4, N étant l'année de la programmation. Toutes les pièces nécessaires au versement du solde de l'aide globale de l'Agence devront être transmises avant l'expiration de ce délai.

REVISION DU MONTANT DES AIDES DE L'AGENCE AU SOLDE

Aides proportionnelles au montant des travaux retenus par l'agence : pour chaque opération, l'aide de l'Agence figurant dans la convention d'aide financière constitue un plafond qui ne peut être révisé en hausse.

Dans cette limite, il appartient au Département de recalculer à la baisse la subvention de l'Agence, si le montant des travaux justifiés par le maître d'ouvrage est inférieur au montant des travaux à justifier inscrit dans la convention d'aide financière.

Le Département recalcule l'aide à la baisse, soit au prorata du montant des travaux justifiés, soit en appliquant le mode de calcul qu'il utilise pour ses propres aides.

Aides forfaitaires : elles sont versées en totalité dès lors que l'opération fait l'objet d'une exécution complète et conforme au projet présenté par le maître d'ouvrage.

VERSEMENT DES AIDES AUX MAITRES D'OUVRAGE PAR LE DEPARTEMENT

Le Département peut verser des avances et (ou) des acomptes au fur et à mesure de l'avancement des opérations en appliquant aux aides de l'Agence les règles appliquées à ses propres aides.

Si le montant des avances et des acomptes versés pour le compte de l'Agence s'avère supérieur au montant recalculé au solde, le Département demande le remboursement du trop versé au maître d'ouvrage.

Avant tout versement, il appartient au Département de vérifier que le maître d'ouvrage a respecté les délais d'engagement et d'exécution des opérations fixés par l'Agence ou par le Département.

Le Département s'engage à n'exercer pour son propre compte aucune retenue ni compensation sur les aides qu'il lui appartient de verser aux maîtres d'ouvrage concernés.

L'Agence pourra demander au maître d'ouvrage ou au Département, pour chaque opération, le détail des justificatifs de solde (décomptes, procès-verbaux de réception, résultats des essais, descriptif des ouvrages réalisés, ...). Elle a, de même, la possibilité de contrôler auprès des maîtres d'ouvrage la réalité et l'efficacité des travaux réalisés avec ses aides ainsi que le respect des conditions d'aide qui lui sont attachées.

SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE

- Bilan à mi parcours :

X Le département adresse à l'Agence de l'eau à la fin de l'année N+2, N étant l'année de la programmation, un bilan d'avancement détaillé du programme conventionné.

Ce bilan précise, pour chaque opération inscrite dans la convention d'aide financière, l'état d'avancement (non engagée, en cours, soldée ou annulée) et le cas échéant les dates d'engagement et d'achèvement.

- Bilan au solde :

Le département adresse à l'Agence de l'eau, avant l'expiration du délai d'exécution de la convention d'aide financière, le bilan détaillé final du programme conventionné.

Ce bilan précise, pour chaque opération inscrite dans la convention d'aide financière :

- le coût des travaux éligibles (HT ou TTC suivant le cas) justifiés par le maître d'ouvrage,
- le montant de la subvention mandatée au maître d'ouvrage au titre de l'aide Agence.

Ce bilan est signé par le Président du Conseil Général, ou son représentant et contre signé par le Payeur départemental, ou son représentant.

Pour les opérations dont le montant justifié est inférieur au montant à justifier, un document annexe précise, si nécessaire les modalités de calcul des aides versées.

VERSEMENT DES AIDES AU DEPARTEMENT PAR L'AGENCE DE L'EAU

Les modalités de paiement de la subvention globale de l'Agence de l'Eau sont les suivantes :

- versement de 30% à la signature de la convention d'aide financière,
- versement complémentaire de 25% sur justification d'un avancement financier global du programme conventionné d'au moins 25%,
- versement complémentaire de 20% sur justification d'un avancement financier global du programme conventionné d'au moins 50%,
- versement du solde sur présentation du bilan détaillé final.

Les versements complémentaires peuvent être suspendus si le bilan à mi parcours, prévu à la fin de l'année N + 2, n'a pas été fourni.

La justification de l'avancement financier global du programme conventionné se fait par présentation d'un état récapitulatif comptable des sommes versées au titre de cette convention signé par le Président du Conseil Général ou son représentant et contre signé par le Payeur départemental ou son représentant.

Au solde, si le montant total des acomptes déjà versés par l'Agence est supérieur au montant total des sommes mandatées par le Département aux maîtres d'ouvrage, le Département rembourse le trop versé sur production d'un ordre de recette par l'Agence.

De même, le Département rembourse à l'Agence les sommes reversées par les maîtres d'ouvrage en cas de non respect de leurs obligations.

A _____, le

A MARSEILLE, le 27/06/2014

Le Titulaire

(mentions obligatoires)
Nom et qualité du signataire
Signature

Le Directeur Général de l'Agence de l'Eau
Pour le Directeur Général et par délégation

*Le chef de vira AGAF
Laurice ERBANE
Erbane*

La présente convention, conforme à la convention type (délibération n° 2012-19 du 25/10/2012, visée par le contrôleur financier le 26/11/2012, est constituée des clauses particulières (3 pages) et des clauses générales relatives aux conventions d'aide financière.

TITULAIRE N° : 03626

SIRET N° 220 600 019 00016

DEP DES ALPES MARITIMES
CONSEIL GENERAL
CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Entre

LE TITULAIRE désigné ci-dessus d'une part,

et

L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Objet de la convention :

SUR - PROGRAMME DEPARTEMENTAL ASSAINISSEMENT 2014 A

Détail par opération :

Objet de l'opération	N° Opération	Travaux à justifier (en €)
Programmation Départementale Assainissement 2014 A ACCORDS CADRES RESEAUX	129 2014 009	105 868,00 € HT

N° AAP	Type d'aide	Montant d'aide (en €)
129 2014 009 OSC	Subvention	31 759,00 €

Total de la convention :	31 759,00 €
--------------------------	--------------------

Description des opérations

LISTE DES OPERATIONS RETENUES DANS LE PROGRAMME ANNUEL

N° DEMANDEUR ET DENOMINATION LIBELLE DE L'OPERATION	MONTANT DES TRAVAUX EN €			MONTANT D'AIDE
	REELS	A JUSTIFIER	HT TTC	
06106 M COMMUNE DE ROQUESTERON SUR - Remplacement d'un compresseur à la station d'épuration	4 709,00	4 709,00	HT	1 412,00
06954 J COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AZUR SUR - Projet de raccordement du réseau d'assainissement du quartier La Monée au réseau du village à St Antonin	156 919,00	80 000,00	HT	24 000,00
06954 J COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AZUR SUR - Renouvellement des réseaux d'eaux usées - Sigale 1ère tranche Rue de Baragne	34 159,00	21 159,00	HT	6 347,00
SOUS-TOTAL LPS :	129	195 787,00	105 868,00	31 759,00
NOMBRE D'OPERATIONS DE LA LPS :	3			

TOTAL CONVENTION :		195 787,00	105 868,00	31 759,00
NOMBRE D'OPERATIONS :	3			

Dispositions particulières :

DELAIS

A compter de la date de la décision d'aide de l'Agence :

Le délai d'engagement des opérations inscrites au programme est fixé à 2 ans

Le délai d'exécution des opérations inscrites au programme est fixé à 3 ans.

Ces délais peuvent être réduits, à l'initiative du Département, à charge pour lui d'informer individuellement les maîtres d'ouvrage inscrits au programme.

Ces délais peuvent exceptionnellement être prorogés d'une durée maximum d'un an, par le Département, sur demande écrite et motivée du maître d'ouvrage. Le Département informe l'Agence des prorogations accordées.

La date limite de validité de la convention d'aide financière est fixée au 31 décembre de l'année N + 4, N étant l'année de la programmation. Toutes les pièces nécessaires au versement du solde de l'aide globale de l'Agence devront être transmises avant l'expiration de ce délai.

REVISION DU MONTANT DES AIDES DE L'AGENCE AU SOLDE

Aides proportionnelles au montant des travaux retenus par l'agence : pour chaque opération, l'aide de l'Agence figurant dans la convention d'aide financière constitue un plafond qui ne peut être révisé en hausse.

Dans cette limite, il appartient au Département de recalculer à la baisse la subvention de l'Agence, si le montant des travaux justifiés par le maître d'ouvrage est inférieur au montant des travaux à justifier inscrit dans la convention d'aide financière.

Le Département recalcule l'aide à la baisse, soit au prorata du montant des travaux justifiés, soit en appliquant le mode de calcul qu'il utilise pour ses propres aides.

Aides forfaitaires : elles sont versées en totalité dès lors que l'opération fait l'objet d'une exécution complète et conforme au projet présenté par le maître d'ouvrage.

VERSEMENT DES AIDES AUX MAITRES D'OUVRAGE PAR LE DEPARTEMENT

Le Département peut verser des avances et (ou) des acomptes au fur et à mesure de l'avancement des opérations en appliquant aux aides de l'Agence les règles appliquées à ses propres aides.

Si le montant des avances et des acomptes versés pour le compte de l'Agence s'avère supérieur au montant recalculé au solde, le Département demande le remboursement du trop versé au maître d'ouvrage.

Avant tout versement, il appartient au Département de vérifier que le maître d'ouvrage a respecté les délais d'engagement et d'exécution des opérations fixés par l'Agence ou par le Département.

Le Département s'engage à n'exercer pour son propre compte aucune retenue ni compensation sur les aides qu'il lui appartient de verser aux maîtres d'ouvrage concernés.

L'Agence pourra demander au maître d'ouvrage ou au Département, pour chaque opération, le détail des justificatifs de solde (décomptes, procès-verbaux de réception, résultats des essais, descriptif des ouvrages réalisés, ...). Elle a, de même, la possibilité de

agence de l'eau rhône méditerranée corse

2-4, allée de Lodz 69363 LYON Cedex 07

Téléphone 04 72 71 26 00 | Télécopie 04 72 71 26 01 | Site web www.eaurmc.fr

Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00069

contrôler auprès des maîtres d'ouvrage la réalité et l'efficacité des travaux réalisés avec ses aides ainsi que le respect des conditions d'aide qui lui sont attachées.

SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE

- Bilan à mi parcours :

Le département adresse à l'Agence de l'eau à la fin de l'année N+2, N étant l'année de la programmation, un bilan d'avancement détaillé du programme conventionné.

Ce bilan précise, pour chaque opération inscrite dans la convention d'aide financière, l'état d'avancement (non engagée, en cours, soldée ou annulée) et le cas échéant les dates d'engagement et d'achèvement.

- Bilan au solde :

Le département adresse à l'Agence de l'eau, avant l'expiration du délai d'exécution de la convention d'aide financière, le bilan détaillé final du programme conventionné.

Ce bilan précise, pour chaque opération inscrite dans la convention d'aide financière :

- le coût des travaux éligibles (HT ou TTC suivant le cas) justifiés par le maître d'ouvrage,
- le montant de la subvention mandatée au maître d'ouvrage au titre de l'aide Agence.

Ce bilan est signé par le Président du Conseil Général, ou son représentant et contre signé par le Payeur départemental, ou son représentant.

Pour les opérations dont le montant justifié est inférieur au montant à justifier, un document annexe précise, si nécessaire les modalités de calcul des aides versées.

VERSEMENT DES AIDES AU DEPARTEMENT PAR L'AGENCE DE L'EAU

Les modalités de paiement de la subvention globale de l'Agence de l'Eau sont les suivantes :

- versement de 30% à la signature de la convention d'aide financière,
- versement complémentaire de 25% sur justification d'un avancement financier global du programme conventionné d'au moins 25%,
- versement complémentaire de 20% sur justification d'un avancement financier global du programme conventionné d'au moins 50%,
- versement du solde sur présentation du bilan détaillé final.

Les versements complémentaires peuvent être suspendus si le bilan à mi parcours, prévu à la fin de l'année N + 2, n'a pas été fourni.

La justification de l'avancement financier global du programme conventionné se fait par présentation d'un état récapitulatif comptable des sommes versées au titre de cette convention signé par le Président du Conseil Général ou son représentant et contre signé par le Payeur départemental ou son représentant.

Au solde, si le montant total des acomptes déjà versés par l'Agence est supérieur au montant total des sommes mandatées par le Département aux maîtres d'ouvrage, le Département rembourse le trop versé sur production d'un ordre de recette par l'Agence.

De même, le Département rembourse à l'Agence les sommes reversées par les maîtres d'ouvrage en cas de non respect de leurs obligations.

A _____, le _____

A MARSEILLE, le 27/06/2014

Le Titulaire

(mentions obligatoires)
Nom et qualité du signataire
Signature

Le Directeur Général de l'Agence de l'Eau
Pour le Directeur Général et par délégation

Le chef de service AGAF
Laura EDRECADE
[Signature]

La présente convention, conforme à la convention type (délibération n° 2012-19 du 25/10/2012, visée par le contrôleur financier le 26/11/2012, est constituée des clauses particulières (4 pages) et des clauses générales relatives aux conventions d'aide financière.

TITULAIRE N° : 03626

SIRET N° 220 600 019 00016

DEP DES ALPES MARITIMES
CONSEIL GENERAL
CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Entre

LE TITULAIRE désigné ci-dessus d'une part,

et

L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Objet de la convention :

PROGRAMME DEPARTEMENTAL AEP 2014 A

Détail par opération :

Objet de l'opération	N° Opération	Travaux à justifier (en €)
Programmation Départementale Ressources 2014 A ACCORDS CADRES PROTEC RESS	519 2014 007	281 996,00 € HT
Programmation Départementale Ressources 2014 A ACCORDS CADRES PROTEC RESS	619 2014 008	15 970,00 € HT
Programmation Départementale Ressources 2014 A ACCORDS CADRES AEP	629 2014 011	55 211,00 € HT

N° AAP	Type d'aide	Montant d'aide (en €)
519 2014 007 OSA	Subvention	148 162,00 €
619 2014 008 OSA	Subvention	7 985,00 €
629 2014 011 OSA	Subvention	17 803,00 €

Total de la convention :

173 950,00 €

Description des opérations

LISTE DES OPERATIONS RETENUES DANS LE PROGRAMME ANNUEL

N° DEMANDEUR ET DENOMINATION LIBELLE DE L'OPERATION	MONTANT DES TRAVAUX EN €			MONTANT D'AIDE
	REELS	A JUSTIFIER	HT TTC	
06008 F COMMUNE DE AUVARE Mise en place de compteurs généraux	25 219,00	25 219,00	HT	8 952,00
06902 C SIVOM DE VALBERG Captage d'eau du Raton : mise en place d'un dispositif de mesure du débit réservé	8 854,00	8 854,00	HT	4 427,00
06902 C SIVOM DE VALBERG Opération de comptages des volumes prélevés sur les ressources	108 223,00	108 223,00	HT	64 933,00
06904 E SYND INTERCOM ESTERON ET VAR INFERIEUR Mise en conformité des équipements de comptage de la source de la Gravière	139 700,00	139 700,00	HT	69 850,00
SOUS-TOTAL LPS :	519	281 996,00	281 996,00	148 162,00
NOMBRE D'OPERATIONS DE LA LPS :	4			

06077 F COMMUNE DE LUCERAM Travaux de protection du périmètre immédiat des sources haute et basse du Clauset	12 070,00	12 070,00	HT	6 035,00
06077 F COMMUNE DE LUCERAM Acquisition foncière du périmètre immédiat de la source haute du Clauset	3 900,00	3 900,00	HT	1 950,00
SOUS-TOTAL LPS :	619	15 970,00	15 970,00	7 985,00
NOMBRE D'OPERATIONS DE LA LPS :	2			

06008 F COMMUNE DE AUVARE Mise en place d'une unité de désinfection	8 506,00	8 506,00	HT	2 551,00
06071 Z COMMUNE DE GUILLAUMES Traitement de l'eau des sources Villetalle et Bouchanieres	40 500,00	40 500,00	HT	12 150,00
06954 J COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AZUR Pose de compteurs de production (complément d'aide dans le cadre du schéma directeur d'AEP)	6 205,00	6 205,00	HT	3 102,00
SOUS-TOTAL LPS :	629	55 211,00	55 211,00	17 803,00
NOMBRE D'OPERATIONS DE LA LPS :	3			

TOTAL CONVENTION :		353 177,00	353 177,00	173 950,00
NOMBRE D'OPERATIONS :	9			

Dispositions particulières :

DELAIS

A compter de la date de la décision d'aide de l'Agence :

Le délai d'engagement des opérations inscrites au programme est fixé à 2 ans

Le délai d'exécution des opérations inscrites au programme est fixé à 3 ans.

Ces délais peuvent être réduits, à l'initiative du Département, à charge pour lui d'informer individuellement les maîtres d'ouvrage inscrits au programme.

Ces délais peuvent exceptionnellement être prorogés d'une durée maximum d'un an, par le Département, sur demande écrite et motivée du maître d'ouvrage. Le Département informe l'Agence des prorogations accordées.

La date limite de validité de la convention d'aide financière est fixée au 31 décembre de l'année N + 4, N étant l'année de la programmation. Toutes les pièces nécessaires au versement du solde de l'aide globale de l'Agence devront être transmises avant l'expiration de ce délai.

REVISION DU MONTANT DES AIDES DE L'AGENCE AU SOLDE

Aides proportionnelles au montant des travaux retenus par l'agence : pour chaque opération, l'aide de l'Agence figurant dans la convention d'aide financière constitue un plafond qui ne peut être révisé en hausse.

Dans cette limite, il appartient au Département de recalculer à la baisse la subvention de l'Agence, si le montant des travaux justifiés par le maître d'ouvrage est inférieur au montant des travaux à justifier inscrit dans la convention d'aide financière.

Le Département recalcule l'aide à la baisse, soit au prorata du montant des travaux justifiés, soit en appliquant le mode de calcul qu'il utilise pour ses propres aides.

Aides forfaitaires : elles sont versées en totalité dès lors que l'opération fait l'objet d'une exécution complète et conforme au projet présenté par le maître d'ouvrage.

VERSEMENT DES AIDES AUX MAITRES D'OUVRAGE PAR LE DEPARTEMENT

Le Département peut verser des avances et (ou) des acomptes au fur et à mesure de l'avancement des opérations en appliquant aux aides de l'Agence les règles appliquées à ses propres aides.

Si le montant des avances et des acomptes versés pour le compte de l'Agence s'avère supérieur au montant recalculé au solde, le Département demande le remboursement du trop versé au maître d'ouvrage.

Avant tout versement, il appartient au Département de vérifier que le maître d'ouvrage a respecté les délais d'engagement et d'exécution des opérations fixés par l'Agence ou par le Département.

Le Département s'engage à n'exercer pour son propre compte aucune retenue ni compensation sur les aides qu'il lui appartient de verser aux maîtres d'ouvrage concernés.

L'Agence pourra demander au maître d'ouvrage ou au Département, pour chaque opération, le détail des justificatifs de solde (décomptes, procès-verbaux de réception, résultats des essais, descriptif des ouvrages réalisés, ...). Elle a, de même, la possibilité de contrôler auprès des maîtres d'ouvrage la réalité et l'efficacité des travaux réalisés avec ses aides ainsi que le respect des conditions d'aide qui lui sont attachées.

SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE

- Bilan à mi parcours :

Le département adresse à l'Agence de l'eau à la fin de l'année N+2, N étant l'année de la programmation, un bilan d'avancement détaillé du programme conventionné.

Ce bilan précise, pour chaque opération inscrite dans la convention d'aide financière, l'état d'avancement (non engagée, en cours, soldée ou annulée) et le cas échéant les dates d'engagement et d'achèvement.

- Bilan au solde :

Le département adresse à l'Agence de l'eau, avant l'expiration du délai d'exécution de la convention d'aide financière, le bilan détaillé final du programme conventionné.

Ce bilan précise, pour chaque opération inscrite dans la convention d'aide financière :

- le coût des travaux éligibles (HT ou TTC suivant le cas) justifiés par le maître d'ouvrage,
- le montant de la subvention mandatée au maître d'ouvrage au titre de l'aide Agence.

Ce bilan est signé par le Président du Conseil Général, ou son représentant et contre signé par le Payeur départemental, ou son représentant.

Pour les opérations dont le montant justifié est inférieur au montant à justifier, un document annexe précise, si nécessaire les modalités de calcul des aides versées.

VERSEMENT DES AIDES AU DEPARTEMENT PAR L'AGENCE DE L'EAU

Les modalités de paiement de la subvention globale de l'Agence de l'Eau sont les suivantes :

- versement de 30% à la signature de la convention d'aide financière,
- versement complémentaire de 25% sur justification d'un avancement financier global du programme conventionné d'au moins 25%,
- versement complémentaire de 20% sur justification d'un avancement financier global du programme conventionné d'au moins 50%,
- versement du solde sur présentation du bilan détaillé final.

Les versements complémentaires peuvent être suspendus si le bilan à mi parcours, prévu à la fin de l'année N + 2, n'a pas été fourni.

La justification de l'avancement financier global du programme conventionné se fait par présentation d'un état récapitulatif comptable des sommes versées au titre de cette convention signé par le Président du Conseil Général ou son représentant et contre signé par le Payeur départemental ou son représentant.

Au solde, si le montant total des acomptes déjà versés par l'Agence est supérieur au montant total des sommes mandatées par le Département aux maîtres d'ouvrage, le Département rembourse le trop versé sur production d'un ordre de recette par l'Agence.

De même, le Département rembourse à l'Agence les sommes reversées par les maîtres d'ouvrage en cas de non respect de leurs obligations.


A _____, le _____

A MARSEILLE, le 27/06/2014

Le Titulaire

(mentions obligatoires)
Nom et qualité du signataire
Signature

Le Directeur Général de l'Agence de l'Eau
Pour le Directeur Général et par délégation

Le chef de service AGAF
Laurence ERACCAOË


La présente convention, conforme à la convention type (délibération n° 2012-19 du 25/10/2012, visée par le contrôleur financier le 26/11/2012, est constituée des clauses particulières (3 pages) et des clauses générales relatives aux conventions d'aide financière.

TITULAIRE N° : 03626

SIRET N° 220 600 019 00016

DEP DES ALPES MARITIMES
CONSEIL GENERAL
CADAM - 8 ROUTE DE GRENOBLE
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

Entre

LE TITULAIRE désigné ci-dessus d'une part,

et

L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Objet de la convention :

SUR - PROGRAMME DEPARTEMENTAL AEP 2014 A

Détail par opération :

Objet de l'opération	N° Opération	Travaux à justifier (en €)
Programmation Départementale Ressources 2014 A ACCORDS CADRES AEP	629 2014 011	320 557,00 € HT

N° AAP	Type d'aide	Montant d'aide (en €)
629 2014 011 OSA	Subvention	96 166,00 €

Total de la convention :	96 166,00 €
--------------------------	--------------------

Description des opérations

LISTE DES OPERATIONS RETENUES DANS LE PROGRAMME ANNUEL

N° DEMANDEUR ET DENOMINATION LIBELLE DE L'OPERATION	MONTANT DES TRAVAUX EN €			MONTANT D'AIDE
	REELS	A JUSTIFIER	HT TTC	
06016 P COMMUNE DE BEUIL SUR - Renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable : chapelle Sainte Anne	183 168,00	168 168,00	HT	50 450,00
06106 M COMMUNE DE ROQUESTERON SUR - Travaux pérennes sur la canalisation principale d'eau public	8 151,00	8 151,00	HT	2 445,00
06954 J COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AZUR SUR - Renouvellement des réseaux d'eau potable - Sigale 1ère tranche Rue de Baragne	4 238,00	4 238,00	HT	1 271,00
89980 E METROPOLE NICE COTE D'AZUR DIRECTION DE L'EAU SUR - Renouvellement canalisation d'eau potable rue du Collet à St Blaise	35 000,00	35 000,00	HT	10 500,00
89980 E METROPOLE NICE COTE D'AZUR DIRECTION DE L'EAU SUR - Renouvellement canalisation d'eau potable route de Canairet	105 000,00	105 000,00	HT	31 500,00
SOUS-TOTAL LPS :	629	335 557,00	320 557,00	96 166,00
NOMBRE D'OPERATIONS DE LA LPS :	5			

TOTAL CONVENTION :	335 557,00	320 557,00	96 166,00
NOMBRE D'OPERATIONS :	5		

Dispositions particulières :

DELAIS

A compter de la date de la décision d'aide de l'Agence :

Le délai d'engagement des opérations inscrites au programme est fixé à 2 ans

Le délai d'exécution des opérations inscrites au programme est fixé à 3 ans.

Ces délais peuvent être réduits, à l'initiative du Département, à charge pour lui d'informer individuellement les maîtres d'ouvrage inscrits au programme.

Ces délais peuvent exceptionnellement être prorogés d'une durée maximum d'un an, par le Département, sur demande écrite et motivée du maître d'ouvrage. Le Département informe l'Agence des prorogations accordées.

La date limite de validité de la convention d'aide financière est fixée au 31 décembre de l'année N + 4, N étant l'année de la programmation. Toutes les pièces nécessaires au versement du solde de l'aide globale de l'Agence devront être transmises avant l'expiration de ce délai.

REVISION DU MONTANT DES AIDES DE L'AGENCE AU SOLDE

Aides proportionnelles au montant des travaux retenus par l'agence : pour chaque opération, l'aide de l'Agence figurant dans la convention d'aide financière constitue un plafond qui ne peut être révisé en hausse.

Dans cette limite, il appartient au Département de recalculer à la baisse la subvention de l'Agence, si le montant des travaux justifiés par le maître d'ouvrage est inférieur au montant des travaux à justifier inscrit dans la convention d'aide financière.

Le Département recalculer l'aide à la baisse, soit au prorata du montant des travaux justifiés, soit en appliquant le mode de calcul qu'il utilise pour ses propres aides.

Aides forfaitaires : elles sont versées en totalité dès lors que l'opération fait l'objet d'une exécution complète et conforme au projet présenté par le maître d'ouvrage.

VERSEMENT DES AIDES AUX MAITRES D'OUVRAGE PAR LE DEPARTEMENT

Le Département peut verser des avances et (ou) des acomptes au fur et à mesure de l'avancement des opérations en appliquant aux aides de l'Agence les règles appliquées à ses propres aides.

Si le montant des avances et des acomptes versés pour le compte de l'Agence s'avère supérieur au montant recalculé au solde, le Département demande le remboursement du trop versé au maître d'ouvrage.

Convention d'Aide Financière
Clauses particulières

Avant tout versement, il appartient au Département de vérifier que le maître d'ouvrage a respecté les délais d'engagement et d'exécution des opérations fixés par l'Agence ou par le Département.

Le Département s'engage à n'exercer pour son propre compte aucune retenue ni compensation sur les aides qu'il lui appartient de verser aux maîtres d'ouvrage concernés.

L'Agence pourra demander au maître d'ouvrage ou au Département, pour chaque opération, le détail des justificatifs de solde (décomptes, procès-verbaux de réception, résultats des essais, descriptif des ouvrages réalisés, ...). Elle a, de même, la possibilité de contrôler auprès des maîtres d'ouvrage la réalité et l'efficacité des travaux réalisés avec ses aides ainsi que le respect des conditions d'aide qui lui sont attachées.

SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIERE

- Bilan à mi parcours :

Le département adresse à l'Agence de l'eau à la fin de l'année N+2, N étant l'année de la programmation, un bilan d'avancement détaillé du programme conventionné.

Ce bilan précise, pour chaque opération inscrite dans la convention d'aide financière, l'état d'avancement (non engagée, en cours, soldée ou annulée) et le cas échéant les dates d'engagement et d'achèvement.

- Bilan au solde :

Le département adresse à l'Agence de l'eau, avant l'expiration du délai d'exécution de la convention d'aide financière, le bilan détaillé final du programme conventionné.

Ce bilan précise, pour chaque opération inscrite dans la convention d'aide financière :

- le coût des travaux éligibles (HT ou TTC suivant le cas) justifiés par le maître d'ouvrage,
- le montant de la subvention mandatée au maître d'ouvrage au titre de l'aide Agence.

Ce bilan est signé par le Président du Conseil Général, ou son représentant et contre signé par le Payeur départemental, ou son représentant.

Pour les opérations dont le montant justifié est inférieur au montant à justifier, un document annexe précise, si nécessaire les modalités de calcul des aides versées.

VERSEMENT DES AIDES AU DEPARTEMENT PAR L'AGENCE DE L'EAU

Les modalités de paiement de la subvention globale de l'Agence de l'Eau sont les suivantes :

- versement de 30% à la signature de la convention d'aide financière,
- versement complémentaire de 25% sur justification d'un avancement financier global du programme conventionné d'au moins 25%,
- versement complémentaire de 20% sur justification d'un avancement financier global du programme conventionné d'au moins 50%,
- versement du solde sur présentation du bilan détaillé final.

Les versements complémentaires peuvent être suspendus si le bilan à mi parcours, prévu à la fin de l'année N + 2, n'a pas été fourni.

La justification de l'avancement financier global du programme conventionné se fait par présentation d'un état récapitulatif comptable des sommes versées au titre de cette convention signé par le Président du Conseil Général ou son représentant et contre signé par le Payeur départemental ou son représentant.

Au solde, si le montant total des acomptes déjà versés par l'Agence est supérieur au montant total des sommes mandatées par le Département aux maîtres d'ouvrage, le Département rembourse le trop versé sur production d'un ordre de recette par l'Agence.

De même, le Département rembourse à l'Agence les sommes reversées par les maîtres d'ouvrage en cas de non respect de leurs obligations.

A _____, le _____

A MARSEILLE, le 27/06/2014

Le Titulaire

(mentions obligatoires)
Nom et qualité du signataire
Signature

Le Directeur Général de l'Agence de l'Eau
Pour le Directeur Général et par délégation

Le chef de mesa AGAF

Louise ERDECADE

Imo caide

PROGRAMME SOLIDARITE URBAIN-RURAL 2014A - ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

N° de dossier	maitres d'ouvrage	libellé des opérations	montant ht des travaux	assiette retenue par l'Agence de l'Eau	subventions S.U.R (Agence de l'Eau)	dépense subventionnable (dept)	taux	subventions départementales
2013-12179 2014-08910	Beuil	renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable 3ème tranche	168 168 €	168 168 €	50 450 €	117 718 €	60%	70 631 €
2014-08918 2014-08923	communauté de communes des Alpes d'Azur	renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de la Baragne à Sigale	4 238 €	4 238 €	1 271 €	2 967 €	71,42%	2 119 €
2014-07285 2014-08914	Métropole NCA	renouvellement de la conduite d'eau potable rue du Collet à Saint Blaise	35 000 €	35 000 €	10 500 €	35 000 €	10%	3 500 €
2014-07298 2014-08916	Métropole NCA	renouvellement de la conduite d'eau potable rue du Canairet à Saint Martin du Var	105 000 €	105 000 €	31 500 €	85 540 €	10%	8 554 €
2014-02217 2014-08912	Roquestéron	réfection pérenne de la conduite principale d'alimentation en eau potable du village	6 500 €	6 500 €	2 445 €	4 055 €	40%	1 622 €
		total	318 906 €	318 906 €	96 166 €	245 280 €		86 426 €

PROGRAMME SOLIDARITE URBAIN-RURAL 2014 - ASSAINISSEMENT -

N° de dossier	maitres d'ouvrage	libellé des opérations	montant ht des travaux	assiette retenue par l'Agence de l'Eau	subventions S.U.R (Agence de l'Eau)	dépense subventionnable (dept)	taux	subventions départementales
2014-07363 2014-08927	communauté de communes des alpes d'azur	renouvellement du réseau d'assainissement de la rue de la Baragne à Sigale	21 159 €	21 159 €	6 347 €	14 812 €	71,43%	10 580 €
2014-06811 2014-08907	communauté de communes des alpes d'azur	raccordement du réseau d'assainissement du quartier la Monée au réseau du village de Saint-Antonin	156 919 €	80 000 €	24 000 €	102 919 €	80%	82 335 €
2014-04888 2014-08908	Roquestéron	remplacement d'un compresseur à la station d'épuration	4 709 €	4 709 €	1 412 €	3 297 €	40%	1 319 €
total			182 787 €	105 868 €	31 759 €	121 028 €		94 234 €

total programme S.U.R	501 693 €	424 774 €	127 925 €	366 308 €		180 660 €
------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	--	------------------

PROGRAMME AGENCE DE L'EAU / DEPARTEMENT 2014A - ALIMENTATION EN EAU POTABLE -

N° de dossier	maitres d'ouvrage	libellé des opérations	montant ht des travaux	Subventions de l'Agence de l'Eau	dépense subventionnable (dept.)	Taux	subventions départementales
2013-14589 2014-08888	Lucéram	protection du périmètre immédiat de la source du Clauset	12 070 €	6 035 €	6 035 €	30%	1 810 €
2014-07542 2014-08890	Lucéram	acquisition du terrain en vue de la protection du périmètre immédiat de la source du Clauset	3 900 €	1 950 €	1 950 €	30%	585 €
2014-03024 2014-08887	communauté de communes des Alpes d'Azur	pose de compteurs de production 2ème tranche à Lieuche	6 205 €	3 102 €	3 103 €	60%	1 862 €
2013-11220 2014-08892	si de Valberg	installation de 9 compteurs de production sur le réseau syndical d'eau potable	108 223 €	64 933 €	43 290 €	50%	21 645 €
2014-08900 2014-08901	si de Valberg	installation d'un compteur du débit réservé à la source du Raton	8 854 €	4 427 €	4 427 €	50%	2 213 €
2013-16150 2014-08902	Guillaumes	traitement de l'eau des sources Villetale et Bouchanières-Hivernasses	40 500 €	12 150 €	28 350 €	30%	8 505 €
2014-08886	sievi	mise en conformité des équipements de comptage de la source de la Gravière	139 700 €	69 850 €	0 €	0%	0 €
2014-08903 2014-08300	Auvare	installation d'une unité de désinfection sur le réservoir d'eau potable (*)	8 506 €	2 551 €	2 172 €	21,68%	471 €
2014-08296	Auvare	installation de 2 compteurs au captage de la Fuont (**)	25 219 €	8 952 €	0 €		0 €
total			353 177 €	173 950 €	89 327 €		37 091 €
total programme			363 027 €	178 875 €	89 327 €		37 091 €

(*) participation de la Région acquise : 3783€

(**) participation de la Région acquise : 11217€

PROGRAMME AGENCE DE L'EAU / DEPARTEMENT 2014A - ASSAINISSEMENT -

N° de dossier	maitres d'ouvrage	libellé des opérations	montant ht des travaux	subventions de l'Agence de l'Eau	dépense subventionnable (Dept.)	taux	subventions départementales
2014-08905	Castillon	révision du schéma directeur d'assainissement	9 850 €	4 925 €	0 €		0 €
		total	9 850 €	4 925 €	0 €		0 €

SUBVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE DES FETES TRADITIONNELLES

Canton	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût du projet TTC	Montant subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Breil-sur-Roya	CERCOLO	sécurité de la fête traditionnelle du 13 septembre 2014	2 480,00	2 480,00	70	1 736,00	2014-10586
Contes	Commune de Bendejun	sécurité de la fête patronale du 12 juillet 2014	422,00	422,00	70	295,00	2014-10765
Guillaumes	Comité des fêtes de Péone	sécurité de la fête patronale des 29 et 30 août 2014	2 419,00	2 419,00	70	1 693,00	2014-8983
Roquebillière	Comité des traditions de Roquebillière	sécurité de la fête traditionnelle des 29 et 30 août 2014	1 986,00	1 986,00	70	1 390,00	2014-10588
Saint-Auban	Comité des fêtes de Sallagriffon	sécurité de la fête patronale des 19 et 20 juillet 2014	374,00	374,00	70	262,00	2014-10591
Saint-Etienne-de-Tinée	Comité des fêtes d'Isola	sécurité de la fête patronale du 15 août 2014 et de la fête traditionnelle des châtaignes les 8 et 9 novembre 2014	2 822,00	2 822,00	70	1 975,00	2014-12536
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Commune de Valdeblore	sécurité des fêtes traditionnelles pour l'année 2014 : la folie des lacs les 18 et 19 juillet et la fête de la châtaigne le 18 octobre	1 212,00	1 212,00	70	848,00	2014-9668
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes et des traditions de la Bolline	sécurité de la fête traditionnelle de La Bolline du 1er au 3 août 2014	1 441,00	1 441,00	70	1 009,00	2014-9664
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes de Saint-Dalmas Valdeblore	sécurité des fêtes traditionnelles du 14 juillet 2014 et du 23 au 25 août 2014	2 359,00	2 359,00	70	1 651,00	2014-9665
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Comité des fêtes de la Roche Valdeblore	sécurité de la fête traditionnelle de La Roche du 26 au 28 juillet 2014	1 963,00	1 963,00	70	1 374,00	2014-9666
Sospel	Commune de Moulinet	sécurité des festivités des 22 et 23 août 2014	2 136,00	2 136,00	70	1 495,00	2014-11368
Sospel	Commune de Sospel	sécurité des fêtes traditionnelles pour les mois de juillet et août 2014	5 340,00	5 340,00	plafond	3 000,00	2014-12093
Tende	Commune de La Brigue	sécurité des fêtes pour les mois de juillet et août 2014	5 596,00	5 596,00	plafond	3 000,00	2014-9852

SUBVENTIONS EN MATIERE DE SECURITE DES FETES TRADITIONNELLES

Canton	Bénéficiaire	Objet de la demande	Coût du projet TTC	Montant subventionnable	Taux	Subvention	N° dossier
Villars-sur-Var	Commune de Lieuche	sécurité de la fête patronale des 28 et 29 juin 2014	784,00	784,00	70	549,00	2014-10587
TOTAL						20 277,00	